



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pays de Maïche
Communauté de Communes

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ENTRE

L'ÉTAT

ET

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

PREAMBULE

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

Le contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

ARTICLE 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE

Territoire situé à l'Est du Département du Doubs et de la Région Bourgogne Franche-Comté, adossé à la Suisse, la Communauté de Communes du Pays de Maïche regroupe aujourd'hui 43 communes s'étendant sur 171,55 km².

Environ 19 000 habitants y vivent dans l'un des différents secteurs bien distincts : le plateau de Maïche qui mène vers le Haut-Doubs ; la vallée du Dessoubre qui rejoint Saint-Hippolyte où le Doubs est un trait d'union vers une autre vallée rejoignant la Suisse via Soultz-Cernay, Valfrey et Glère ; enfin deux autres plateaux, du Lomont où se trouve Montécheroux ou Chamesol et de l'autre côté d'autres communes comme les Terres de Chaux ou Valoreille qui font également face au Plateau de Maïche. Ces 43 communes font partie intégrante du Schéma de COhérence Territoriale porté par le PETR du Pays Horloger.

Cette diversité géographique apparaît comme une source de richesse et de complémentarité. Entre rivières, forêts et pâturages, ses atouts variés que l'on retrouve au niveau touristique autour d'un patrimoine remarquable et de nombreuses activités de pleine nature à la station de loisirs de la Combe Saint-Pierre notamment font du Pays de Maïche a donc toute sa place dans le Parc Naturel Régional du Doubs Horloger.

Engagé dans le développement du tourisme, activité économique à part entière et non délocalisable, la CCPM l'est aussi dans la sauvegarde des savoir-faire, industriels notamment en s'inscrivant dans le dispositif national Territoire d'Industrie, dans le soutien au commerce local comme récemment durant la crise sanitaire et dans la pérennisation des activités agricoles...

L'intercommunalité prend une place de plus en plus importante dans la vie quotidienne des habitants. Des compétences lui ont été transférées mais la commune reste la cellule de base de la vie démocratique. Le législateur a donc proposé aux communautés de communes qui le souhaitent d'établir un pacte de gouvernance afin d'établir clairement les modalités de coopération et d'action.

Dans le but d'améliorer les collaborations entre les intercommunalités et les collectivités territoriales, de rationaliser les mutualisations des compétences et des moyens, un pacte de gouvernance a donc été mis en place à l'échelle de la CCPM. Une gouvernance ouverte et respectueuse de la diversité des 43 communes la composant, garantie de l'efficacité, de l'appropriation et de la bonne compréhension des politiques intercommunales. Outre le conseil communautaire qui rassemble les délégués de chaque commune, elle s'appuie sur les comités de secteurs ainsi que la conférence des maires.

Sans oublier l'information régulière de tous les élus municipaux du territoire et une communication importante auprès de la population. Ces habitants, quelle que soit leur génération sont au cœur de l'action de la communauté de communes, de la petite enfance avec un relais qui lui est dédié au grand âge avec le portage de repas et une maison d'accueil rurale pour personnes âgées, en passant par les écoles dont elle assume en partie la compétence et la vie associative si importante dans la société actuelle.

L'avenir du territoire de la CCPM s'écrira dans le respect des compétences respectives des différents collectivités et de la libre administration des communes en mobilisant nos forces pour relever les défis économiques, environnementaux et sociaux, pour porter nos ambitions de développement et pour favoriser le bien-être des habitants.

ARTICLE 2 : OBJET DU CONTRAT

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires, mais également dans un temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et de la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations et les habitants.

des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme Influencent les projets de territoire. Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités et secteurs privés.

ARTICLE 3 : LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LE TERRITOIRE DE LA CCPM

Le contrat déclinera les orientations stratégiques arrêtées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Maïche et proposera un cadre permanent de référence pour les élus de l'intercommunalité et de ces communes membres, les services déconcentrés de l'Etat, les opérateurs nationaux ainsi que pour la région et le département s'ils souhaitent s'y associer.

Il identifiera les projets, les actions pertinentes déclinées et les orientations stratégiques amenées à nourrir le projet de territoire de l'intercommunalité :

Orientation Axe 1 : Développement du Centre-Bourg – Maïche 2026

Objectif : Promouvoir un développement polarisé et harmonieux, garant du cadre de vie

L'axe 1 vise à définir un mode de développement territorial qualitatif et au service de ses habitants. Fort de son centre bourg, disposant de nombreux commerces et services, le territoire doit s'organiser afin de répondre aux quatre enjeux démographiques et d'aménagement majeurs : l'accueil constant de nouveaux ménages, le vieillissement de la population, la limitation de la consommation des espaces agricoles et naturels et la diminution des déplacements longs réalisés notamment en automobile.

Pour ce faire, il convient de définir une configuration urbaine cohérente qui structure le territoire tout en valorisant le cadre de vie en répondant aux besoins des habitants.

Orientation Axe 2 : Aménagement et développement des bâtiments, des équipements et des espaces publics

Objectif : Développer et optimiser la gestion des bâtiments communautaires dans l'objectif de réduire la consommation énergétique

La Communauté de Communes est un territoire engagé qui a réalisé des investissements curatifs ou intégrés lors de la rénovation d'équipements (bâtiments scolaires, ...). Elle se doit aujourd'hui de poursuivre et de renforcer son action sur son patrimoine et ses pratiques à titre d'exemplarité. De même, dans le but d'aider la transition énergétique du patrimoine communal, et encourager les projets performants et innovants, la collectivité favorisera la mutualisation de son personnel technique compétant en la matière.

Orientation Axe 3 : Valorisation du tourisme, développement économique et renforcement de la mobilité

Objectif : Développer une économie durable pour un territoire à haute valeur ajoutée.

La Communauté de Communes fait référence à une économie avec des retombées financières pour les acteurs du tourisme dans le but d'un renforcement de l'attractivité et une meilleure visibilité nationale. L'objectif est d'assurer le développement d'un tourisme durable qui préserve et valorise les patrimoines. Un modèle de développement vertueux doit être mené, pour valoriser les patrimoines naturels et culturels, respecter la biodiversité et permettre la découverte de la faune et de la flore. Les activités de pleine nature, été et hiver, doivent être diversifiées, pour s'adapter aux conditions climatiques en évolution. La collectivité s'engagera, auprès du Parc naturel régional du Doubs Horloger et se mobilisera afin de structurer une offre touristique d'activités de pleine nature en 4 saisons pour s'adapter aux changements climatiques, et concilier fréquentation et valorisation durable des sites touristiques et naturels.

Le développement économique mettra en avant les atouts de notre territoire et s'attachera à travailler sur les circuits courts avec des objectifs divers : maintenir des fermes à taille humaine, permettre un « prix juste », favoriser une agriculture plus écologique, répondre aux nouvelles attentes des consommateurs, soutenir l'économie locale...

Accompagnée par le Parc Naturel Régional du Doubs Horloger, la Communauté de Communes prendra en main la compétence mobilité à travers notamment de la planification, la structuration d'une offre cohérente et la valorisation et l'incitation à l'usage des modes alternatifs à la voiture individuel.

Orientation Axe 4 : Renforcement de l'exemplarité de la gestion du grand cycle de l'eau

Objectif : Contribuer à la mise en place d'une gestion équilibrée de la ressource en eau, adaptée au territoire, tout en respectant les normes de rejet.

La Communauté de Commune souhaite agir afin de rendre le niveau des prélèvements des différents usages compatibles avec le bon fonctionnement des milieux aquatiques, sur l'ensemble du cycle hydrologique (en étiage et en hautes eaux), en prenant notamment en compte les adaptations nécessaires au changement climatique. Concernant l'assainissement, la collectivité poursuivra l'adaptation des équipements et des techniques de traitement aux évolutions de la législation.

Orientation Axe 5 : Réduction des consommations et préservation des ressources

Objectif : Réduire la production de déchets et lutter contre le gaspillage – Protéger les milieux naturels

L'axe 5 consiste à poursuivre la politique conduite depuis 2010 sur le territoire et la mise en place de la redevance incitative qui produit aujourd'hui ses fruits. Cette dynamique se poursuivra en collaboration avec le syndicat pour la prévention et la valorisation des déchets (PREVAL). La Communauté de commune travaillera à protéger la biodiversité fragilisée par la hausse de la pression humaine et l'urbanisation

ARTICLE 4 : LE PLAN D'ACTION

4.1 : Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire relaté dans les orientations stratégiques dans l'article 3 de ce document. Il définit l'ensemble des actions qui sera mis en place à l'avenir sur le territoire de la Communauté de Communes. Chaque action définie ci-dessous fera l'objet d'une fiche spécifique où sera spécifié la description précise, les partenaires, le coût prévisionnel et le calendrier. Ces fiches actions sont jointes en annexe du Contrat de Relance.

Orientation Axe 1 : Développement du Centre Bourg – Maîche 2026

- Action 1.1 : Revitalisation du centre bourg
- Action 1.2 : Maintien de l'offre de santé en développant la maison de santé
- Action 1.3 : Réaménagement le Parc du Désert et son Château
- Action 1.4 : Création d'un groupe scolaire inclusif
- Action 1.5 : Révision du Plan Local d'Urbanisme communal pour permettre le développement commercial
- Action 1.6 : Développement du site du camping municipal Saint-Michel
- Action 1.7 : Création d'une voie verte et réalisation d'aménagements dans le but de favoriser les mobilités douces et rendre accessible les équipements et les services de proximité
- Action 1.8 : Développer les initiatives créatrices de lien social

Orientation Axe 2 : Aménagement et développement des bâtiments, des équipements et des espaces publics

- Action 2.1 : Extension du bâtiment « Groupe Scolaire » à Montandon
- Action 2.2 : Création d'une caserne à Saint-Hippolyte en partenariat avec le SDIS
- Action 2.3 : Réfection de la toiture du bâtiment scolaire de Courtefontaine
- Action 2.4 : Rénovation énergétique du bâtiment abritant l'école primaire et la Mairie de Vaufrey
- Action 2.5 : Mise en accessibilité des écoles de Montécheroux et Glère
- Action 2.6 : Mise en place de panneaux photovoltaïques afin de couvrir la zone des barres d'attaches sur le stade des Tuileries à Maiche
- Action 2.7 : Réfection et Aménagement de la MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence pour Personnes Agées)
- Action 2.8 : Réfection ou création d'une Maison France Services en intégrant les services administratifs de la CCPM

Orientation Axe 3 : Valorisation du tourisme, développement économique et renforcement de la mobilité

- Action 3.1 : Développer et valoriser les sentiers de randonnée pédestre, raquette et VTT, ainsi que les belvédères.
- Action 3.2 : Création d'aire de camping-car
- Action 3.3 : Développer et Aménager un site touristique à Saint-Hippolyte en lien avec les rivières (Pêche, canoé, baignade, jeux d'eau, ...)
- Action 3.4 : Développer et aménager le site de la Combe Saint-Pierre et mutation en activités de 4 saisons.
- Action 3.5 : Aménagement des 5 Zones Activités Economiques
- Action 3.6 : Mise en place de Circuits courts dans le but de promouvoir les acteurs locaux
- Action 3.7 : Création de voies douces

Orientation Axe 4 : Renforcement de l'exemplarité de la gestion du grand cycle de l'eau

- Action 4.1 : Travaux pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement.
- Action 4.2 : Travaux sur les stations d'épuration
- Action 4.3 : Travaux sur les filières boues
- Action 4.4 : Création d'une station d'épuration à VALOREILLE
- Action 4.5 : Travaux sur les réseaux d'eau potable pour l'amélioration des fuites
- Action 4.6 : Mises en place de traitements sur les ressources en eau potable

- Action 4.7 : Travaux sur les ouvrages de distribution de l'eau potable

Axe 5 : Réduction des consommations et préservation des ressources

- Action 5.1 : Développement des infrastructures sur le site de la déchetterie
- Action 5.2 : Mise en place d'une déchetterie mobile
- Action 5.3 : Modernisation des points de collecte de verre
- Action 5.4 : Généralisation du tri à la source des biodéchets et accompagnement des initiatives favorisant le réemploi
- Action 5.5 : Poursuivre la sensibilisation et l'éducation à l'environnement
- Action 5.6 : Acquisition d'un camion benne pour la collecte du tri sélectif

4.2 : Le recensement et l'intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des cofinancements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Le programme Territoires d'industrie duquel relève l'intercommunalité,
- La convention territoriale globale signée avec la CAF,
- Le contrat local de santé signé avec l'Agence régionale de santé via le PETR,
- Délégation du Conseil régional en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise,
- Les contrats signés avec le Conseil départemental : P@C 25.

4.3 : Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action en annexe). Leur niveau de maturité est précisé, ainsi que leur calendrier et leur plan de financement lorsqu'ils sont disponibles. L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'état, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Le Préfet peut saisir autant que de besoin « la Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier. Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans le tableau de suivi technique et financier qui détaille la participation des différents partenaires pour validation par le comité de pilotage.

ARTICLE 5 : L'APPUI EN INGENIERIE POUR ELABORER ET SUIVRE LE CRTE

Les signataires conviennent de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie internes du territoire et les assistances à maîtrise d'ouvrage dont les collectivités auront besoin pour mettre en œuvre leur projet de territoire et construire puis animer le CRTE.

Le présent CRTE est accompagné par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie, les opérateurs (CEREMA, ADEME, ...), la Banque des Territoires, les services déconcentrés de l'état, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales (CAUE, Maison de l'Habitat du Doubs, Agences d'urbanisme, ...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participations des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient mobiliser des financements pour le montage des projets et des investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme, par exemple :

- Etudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles,
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE,
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

La Communauté de Communes sollicitera les services de l'état pour le financement d'un poste de chargé de projet CRTE, dont les contours des missions seront définis conjointement.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1 : Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont les montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivants les dispositifs et disposition propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits ou du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date de dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2 : Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Maïche assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il.elle pourra être assisté.e d'animateur.trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes, ...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef.fe de projet pourra être assuré par l'état.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les parties sont précisées dans la convention de partenariat annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations, ...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 : L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020 ? l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE. L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- l'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial, conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'Etat peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4 : Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation. Une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de forme : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire. Leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

ARTICLE 7 : GOUVERNANCE DU CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire, et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1 : Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la Communauté de Communes du Pays de Maïche ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté de Communes du Pays de Maïche, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts - Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siègera au moins une fois par an pour

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions x ;
- Etudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposée par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2 : Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et de la Communauté de Communes du Pays de Maïche. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Siègeront au comité technique :

- La chambre interdépartementale d'agriculture Doubs-Territoire de Belfort ;
- La chambre des métiers et de l'artisanat du Doubs ;
- La chambre de commerce et d'industrie du Doubs ;
- L'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) ;
- La banque des territoires ;
- L'agence de la transition écologique – Bourgogne-Franche-Comté (ADEME) ;
- Le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) ;
- L'agence nationale de l'habitat (ANAH) ;
- Le parc naturel régional horloger ;
- Le syndicat mixte du Dessoubre ;
- Le syndicat mixte pour la prévention et la valorisation des déchets ménagers et assimilés (PREVAL) ;
- L'office national des forêts (ONF) ;
- Le syndicat d'énergie du Doubs (SYDED) ;
- L'agence économique régionale (AER) ;
- La Caisse d'allocations familiales (CAF) ;
- Pôle emploi ;
- La mission locale.

Il pourra être réuni de façon réduite en fonction des sujets spécifiques à traiter. Il se réunira à l'initiative des représentants de la Communauté de Communes ou du représentant de l'état pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Etudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Etudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Etudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

ARTICLE 8 : SUIVI ET EVALUATION DU CRTE

Un tableau de suivi technique et financier du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

ARTICLE 9 : RESULTATS ATTENDUS DU CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs, à l'aune desquels ces résultats sont évalués, seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone). Les objectifs détaillés et leurs indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche action en annexe 1.

Si La liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

ARTICLE 10 : ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le CRTE est conclu pour la durée du mandat municipal de 2020-2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

ARTICLE 11 : EVOLUTION ET MISE A JOUR DU CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE (périmètre, actions) et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage.

ARTICLE 12 : RESILIATION DU CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

ARTICLE 13 : TRAITEMENT DES LITIGES

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Besançon.

Fait à Maïche, le 20 décembre 2020

M. le Préfet du Doubs



Jean-François COLOMBET

M. le Président
de la CCPM



Franck VILLEMAIN

Fiche action 1.1/projet **Revitalisation du centre bourg**

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 1
Action n°	1.1
Maître d'ouvrage	<p> Ville de Maïche Collectivité territoriale </p>
Description de l'action	<p> Revitaliser le centre-bourg historique en apportant et mettant en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social pour lutter prioritairement contre la dévitalisation du centre-ville et pour favoriser une amélioration du cadre de vie. </p> <p> Il s'agit de redynamiser ce quartier constitué notamment du secteur Sous-Montjoie qui s'est développé dès la fin du 19^{ème} siècle, venant s'insérer dans la déclivité du terrain et dans le périmètre du centre-ville. </p> <p> L'urbanisation de ce secteur a gardé un rythme continu tout au long du siècle dernier. C'est ainsi qu'il est constitué par un bâti très diversifié, tant en ce qui concerne les matériaux de constructions que la morphologie des bâtiments. </p> <p> Il s'agit d'un secteur : <ul style="list-style-type: none"> - A dominante d'habitat - En bordure de forêt et à forte déclivité - Présentant un patrimoine architectural et urbain, lié notamment à l'activité horlogère - Offrant des possibilités de développement et d'améliorations. </p>
Partenaires	<p> Etude réalisée en 2018 dans le cadre d'un projet Interreg intitulé Request et menée par l'AUDAB (Agence d'urbanisme Besançon centre Franche-Comté). </p>

	Bureau d'études SETIB pour études de faisabilité
Coût prévisionnel	Phase études de faisabilité : 7 400 € HT Levés topographiques : 4 680 € HT Travaux d'aménagements urbains : 1 050 000 € HT Soit au total 1 062 080 € HT
Plan de financement	Etat au titre de la DETR / DSIL : 30 % du coût HT des dépenses éligibles Région au titre de l'Habitat Aménagement Département au titre de P@C25 : 26 % du montant HT des dépenses éligibles
Calendrier	Etudes en 2021 et 2022 Travaux de 2023 à 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase ESQ

Fiche action 1.2/projet **Maintien de l'offre de santé en développant la maison de santé**

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 1
Action n°	1.2
Maître d'ouvrage	<p>Ville de Maîche</p> <p>Collectivité territoriale</p>
Description de l'action	<p>Suite aux constats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le vieillissement des professionnels de santé du secteur, - Le manque d'attractivité de notre plateau pour organiser les remplacements, - Le rejet de l'exercice solitaire de la médecine par les jeunes professionnels, - La forte féminisation de la profession qui induit des exercices professionnels à temps partiel, <p>et victime de son succès et de son importance pour le territoire, de nouveaux professionnels de santé, proposant une offre de soins nouvelle, souhaitent intégrer la structure.</p> <p>Il y a donc nécessité d'envisager son extension dans les meilleurs délais.</p>
Partenaires	<p>Les Professionnels de santé occupant les lieux et ceux intéressés par l'extension.</p> <p>Le Parc Naturel Régional du Doubs Horloger via le Contrat Local de Santé.</p>
Coût prévisionnel	715 000 € HT
Plan de financement	<p>Etat au titre de la DETR / DSIL : 30 % des dépenses éligibles</p> <p>Département au titre de P@C25 : 26 % des dépenses éligibles</p>

	Région au titre de l'action Santé Sociale L'Agence Régionale de Santé
Calendrier	Etudes en 2022 Travaux de 2023 à 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase PRG



Fiche action 1.3/projet Réaménagement Parc du Désert et son Château

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 1
Action n°	1.3
Maître d'ouvrage	Ville de Maîche Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Parc du Château du Désert : l'ouvrir sur la Ville et proposer des équipements qui permettent aux usagers de s'approprier ce poumon vert situé en cœur de ville. Il s'agit d'un réel îlot de fraîcheur intégrant des espaces ludiques, détente, sportifs et culturels, que les familles apprécient tout particulièrement.</p> <p>Le Château du Désert : Il accueille la bibliothèque municipale et des salles de réunions mises à disposition des associations locales et divers organismes professionnels.</p> <p>Il s'agit d'une part, de rendre ce bâtiment du 19ème accessible à tous, à l'extérieur comme à l'intérieur et de créer un lien entre ce bâtiment et son parc. Il s'agit d'autre part d'étendre sa capacité d'accueil en proposant de nouveaux espaces en faveur du monde associatif.</p> <p>La volonté affichée est de rendre ce lieu encore plus attractif pour tous et toutes les générations.</p>
Partenaires	Agence BQ+A pour une étude de faisabilité sur le patrimoine bâti.
Coût prévisionnel	Parc du Désert : 10 000 € HT pour les études en 2022

	<p>Château du Désert :</p> <p>Etudes de faisabilité : 3 850 € HT</p> <p>Phase travaux : 833 750 € HT</p> <p>Soit au total : 847 600 € HT</p>
Plan de financement	<p>Etat : DETR / DSIL à hauteur de 30 % des dépenses éligibles</p> <p>Département au titre de P@C25 : 26 % des dépenses éligibles</p> <p>Région au titre de la politique de la Ville, de l'amélioration des conditions de vie des habitants et des équipements de proximité</p>
Calendrier	<p>Etudes en 2022</p> <p>Travaux parc non programmé</p> <p>Travaux en 2023 et 2024 pour le Château du Désert</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase PRG



Fiche action 1.4/projet **Création d'un groupe scolaire inclusif**

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 1
Action n°	1.4
Maître d'ouvrage	Ville de Maîche Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Le groupe scolaire actuel est très ancien. Il est enclavé entre la scierie et le centre-ville sans possibilité d'extension. De plus, la mise en accessibilité et les travaux de réhabilitation du bâti sont difficilement envisageables et seraient très d'un coût très élevé.</p> <p>La philosophie du nouveau groupe scolaire en cours de construction intègre notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la poursuite de l'inclusion des enfants en situation de handicap, - la mutualisation des équipements et des bâtiments avec les écoles maternelles, élémentaires, l'IME (ADAPEI), le périscolaire et la restauration, - la maîtrise du foncier avec notamment la restructuration d'un ancien bâtiment - la construction nouvelle sur un terrain vacant - la prise en compte du développement durable avec l'utilisation de matériaux biosourcés, l'installation d'une chaufferie bois pour le réseau de chaleur, la valorisation des ressources locales (bois) - la sécurisation des accès - le liaisonnement avec des voies douces existantes ou à créer. <p>Il s'agit d'un projet innovant, structurant et ambitieux pour Maîche, qui garantira un cadre favorable à un enseignement de qualité.</p>

Partenaires	L'ADAPEI du Doubs L'équipe de maîtrise d'œuvre, Agence BQ+A, mandataire L'Education nationale et le corps enseignant
Coût prévisionnel	10 459 775 € HT
Plan de financement	Etat au titre de la DSIL : 1 500 000 € Région Contrat de Territoire : 500 000 € Région Effilogis : 67 250 € Région EnR : 100 000 € Département P@C25 : 500 000 € Europe FEADER : 365 436 € Europe FEDER : 100 000 € CAF : 46 666 € CEE non connu Plan de Relance de l'Education Nationale au titre du socle numérique : 22 151 € DETR : 0 € Soit un total estimé de 3 201 503 €.
Calendrier	Travaux en cours. Fin du chantier prévue pour ouverture à la rentrée scolaire de septembre 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase EXE

Fiche action 1.5/projet **Révision du Plan Local d'Urbanisme communal pour permettre le développement commercial**

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 1
Action n°	1.5
Maître d'ouvrage	<p>Ville de Maïche Collectivité territoriale</p>
Description de l'action	<p>Réviser le PLU de Maïche approuvé en 2008 pour opter une stratégie de développement économique qualitatif et durable.</p> <p>Il s'agit d'intégrer les nouvelles dispositions réglementaires en lien avec la protection de l'environnement et de la biodiversité. Il s'agit notamment de proposer une extension du secteur commercial existant en intégrant des dispositions de non imperméabilisation des sols et des mesures qualitatives pour l'environnement, la gestion des eaux, la réduction de la consommation énergétique.</p> <p>Cette révision permettra également de proposer à Maïche de nouveaux commerces qui bénéficieront à tout le territoire de la CCPM et ainsi limiter les déplacements vers d'autres pôles urbains éloignés tout en renforçant l'offre commerciale locale qui n'a pas évolué depuis près de 20 ans.</p>
Partenaires	<p>Bureau d'étude Natura Environnement qui accompagne la commune dans cette révision. Les personnes publiques associées comme notamment la DDT, le Département, la Région, le Parc Naturel Régional du Doubs Horloger, la Communauté du Communes du Pays de Maïche, la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers.</p>

Coût prévisionnel	65 000 € HT
Plan de financement	Ville de Maîche : 100 %
Calendrier	Révision débutée en 2016. Enquête publique en décembre 2021. Approbation du PLU prévue pour mars 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase EXE



Fiche action 1.6/projet Développement du site du camping municipal Saint-Michel

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 1
Action n°	1.6
Maître d'ouvrage	Ville de Maïche Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Le camping municipal est un terrain classé 3 étoiles, situé rue Saint-Michel à Maïche. Il est constitué de 54 emplacements et de 5 chalets de loisirs dans un environnement favorable de 4.5 ha.</p> <p>Il est ouvert du 1er mai au 31 octobre.</p> <p>Le projet consiste à proposer une offre touristique 4 saisons, donc d'ouvrir la structure toute l'année. Pour ce faire, il est programmé d'étoffer l'offre d'hébergements au cours des 5 prochaines années en lien avec les priorités intercommunales et en synergie avec les structures de loisirs intercommunales : La Combe St. Pierre et le Complexe aquatique.</p> <p>Concrètement, il est prévu d'installer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 mobil-homes - 5 chalets 4 saisons - 5 hébergements atypiques. <p>Il est aussi programmé la montée en gamme des 5 chalets existants et la création d'une aire d'accueil pour 11 camping cars.</p> <p>La Commune a également fait l'acquisition d'une licence de débit de boissons pour être en mesure de proposer une prestation nouvelle.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans une dynamique territoriale avec des partenaires privilégiés : la Communauté de Communes du Pays de Maïche,</p>

	<p>le Parc Naturel Régional du Doubs Horloger, l'Office du Tourisme.</p> <p>Pour donner de la visibilité à cet équipement et lui permettre de rayonner au-delà de notre région, il est prévu de développer la communication à travers les offices de tourisme, un site internet dédié, une meilleure signalétique. La Ville devra renforcer ses moyens humains de manière à conforter son accueil de qualité.</p>
Partenaires	<p>Parc Naturel Régional du Doubs Horloger Office du Tourisme du Pays Horloger Communauté de Communes du Pays Horloger Comité départemental du Tourisme</p>
Coût prévisionnel	410 000 € HT
Plan de financement	<p>Etat : DETR/DSIL (30 % des dépenses éligibles) et/ou FNADT Massif – taux indéterminé Région BFC – Tourisme - taux indéterminé Département : P@C : 26 % des dépenses éligibles Département : Comité Départemental du Tourisme ? Europe : FEADER</p>
Calendrier	2021 à 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Phase EXE pour la 1ère tranche : viabilisation et installation des mobil-homes Phase APD pour les autres équipements</p>



Fiche action 1.7/projet Création d'aménagements pour favoriser les mobilités douces et rendre accessible les équipements et services de proximité

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 1
Action n°	1.7
Maître d'ouvrage	Ville de Maïche Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Ville de Maïche souhaite développer un réseau de voies douces au sein de la commune pour améliorer la qualité de vie de ses habitants.</p> <p>L'objectif est d'interconnecter les différents sites stratégiques de la ville dans un maillage cohérent du territoire communal, avec la possibilité d'ouvrir des connexions avec les communes extérieures.</p> <p>Engagée en faveur de mobilités alternatives au tout voiture, la Ville de Maïche souhaite créer un schéma de mobilités douces pour proposer à ses habitants la possibilité de se déplacer autrement et ainsi limiter l'impact sur l'environnement et les ressources.</p> <p>Ce projet s'intègre dans les orientations du projet cyclage départemental et notamment le programme Centre-bourg. Les aménagements réalisés seront conformes aux orientations du département et de la Communauté de Communes du Pays de Maïche.</p>
Partenaires	Cabinet SETIB Département du Doubs Communauté de Communes du Pays de Maïche

Coût prévisionnel	3 225 000 € HT
Plan de financement	Etat Département P@C25 Région
Calendrier	Etudes de faisabilité en 2021/2022 1 ^{ère} tranche de travaux 2022 : 210 000 € 2 ^{ème} tranche de travaux 2023 : 210 000 € Autre tranche : non programmée
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase ESQ



Fiche action 1.8/projet Développer les initiatives créatrices de lien social

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 1
Action n°	1.8
Maître d'ouvrage	Ville de Maïche Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Favoriser l'entraide et la convivialité envers les personnes âgées, les aidants, ou encore la jeunesse du territoire par la mise en œuvre de rendez-vous mensuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendez-vous des aidants : écoute, conseil, détente, réunions à thèmes - Groupe Oxy'Jeunes pour les jeunes maïchois de 11 à 17 ans qui participent à des actions citoyennes et se retrouvent pour des moments plus ludiques - Comités de quartier pour la réalisation d'aménagements ou d'investissements sur des projets participatifs. <p>La Ville contribue aussi à la création du lien social en mettant gratuitement à disposition des salles communales en faveur des associations pour l'organisation de manifestations.</p>
Partenaires	<p>Professionnelles et prestataires extérieurs du rendez-vous des aidants (rayonnement intercommunal)</p> <p>Groupe Oxy'Jeunes</p> <p>Les Maïchoises et les Maïchois</p> <p>Les associations</p>
Coût prévisionnel	<p>20 000 € / an pour les projets participatifs des Comités de Quartier</p> <p>3000 € / an pour le rendez-vous des aidants</p>

	<p>9 476 € / an : coût réel des mises à disposition gratuite en faveur des associations. A la charge de la commune.</p> <p>6000€/an pour les activités d'Oxy'jeune</p>
Plan de financement	<p>Caisse d'Allocations Familiales pour le groupe Oxy'Jeunes 60% du montant des activités</p> <p>Aucun financement pour les autres actions</p>
Calendrier	Actions mises en œuvre chaque année
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase EXE



Fiche action 2.1/projet Extension groupe scolaire Montandon

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 2
Action n°	2.1
Maître d'ouvrage	CCPM Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Le projet porte sur l'extension de l'école primaire, située 16 rue principale à Montandon. Cette extension permettra d'accueillir les élèves de l'école maternelle privée de Montandon qui a fermé ses portes depuis la rentrée de septembre 2021.</p> <p>Il est prévu la création d'une salle de classe maternelle (56.32m²), d'une salle de motricité (31.32m²), d'une salle de repos (14.11m²) et de sanitaires adaptés aux enfants des classes maternelles (8.96m²).</p> <p>Les sanitaires existants seront transformés pour répondre aux normes actuelles. Le préau actuel sera transformé pour aménager un local de rangement et le bureau de Direction.</p> <p>Un nouveau préau sera créé dans la cour vers le portillon.</p> <p>Les travaux ont commencé au début des vacances scolaires de juillet et août 2021. À l'heure actuelle, la structure de l'extension est déjà montée.</p> <p>Le chantier devrait prendre fin à la fin du mois de juin 2022.</p> <p>En attendant, le bâtiment de l'école maternelle privée de Montandon est mis à disposition de la CCPM par son propriétaire, l'ASCEL de Besançon, pour permettre d'accueillir les 11 enfants des classes maternelles jusqu'à la fin des travaux.</p>

	<p>Le montant du marché de travaux initial s'élève à 362 234.13 € HT.</p>
Partenaires	<p>L'État participe à ce projet via le versement d'une subvention DETR d'un montant de 75 237.91 €. Une première avance de 22 571.37 € nous a été versée.</p> <p>Le Département du Doubs soutient également le projet via le versement d'une subvention de 52 000 €. Nous avons également sollicité une avance de 20% que nous percevrons prochainement.</p> <p>La commune de Montandon participe également financièrement au projet via le versement d'un fond de concours de 50%. Il sera calculé à la fin des travaux sur le montant HT du projet après déduction des subventions.</p> <p>En tant que partenaire, nous avons également l'appui de la société Soliha qui est chargée de la maîtrise d'œuvre du projet.</p>
Coût prévisionnel	<p>Investissement :</p> <p>Lot 01 désamiantage : 4 600,00 € Lot 02 micropieux : 22 302,00 € Lot 03 terrassements-réseaux-vrd : 21 962,45 € Lot 04 démolition-gros œuvre : 68 965,76 € Lot 05 charpente bois-couverture-zinguerie : 49 900,00 € Lot 6 charpente métallique : 14 220,00 € Lot 7 menuiserie extérieure : 21 782,00 € Lot 8 menuiserie intérieure : 23 258,81 € Lot 9 doublages-cloisons-plafonds-peinture revêtements : 27 523,33 € Lot 10 plafond suspendu : 6 704,11 € Lot 11 carrelage-faïence : 12 715,75 € Lot 12 revêtement de sol : 6 112,46 € Lot 13 plomberie-sanitaire-chauffage gaz : 41 455,73 € Lot 14 électricité-vmc : 26 875,00 € Lot 15 enduit de façade : 13 856,73 €</p> <p>Maîtrise d'œuvre : 39 766 € Avenants au marché : 15 000 €</p> <p>417 000.13 € HT</p>
Plan de financement	<p>Montant estimatif HT : 417 000.13 € Subvention DETR : 75 237.91 € HT Subvention Département : 52 000 € HT</p>

	Fonds de concours Commune : 137 381.11 € Part CCPM : 152 381.11 €
Calendrier	Juillet 2021 – Semaine 27 : Démarrage des travaux Juin 2022 – Semaine 24 : Réception des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase EXE



Fiche action 2.2/projet **Création d'une caserne à Saint-Hippolyte en partenariat avec le SDIS**

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 2
Action n°	2.2
Maître d'ouvrage	CCPM pour la partie déplacement des réseaux et des ouvrages connexes Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Au vu de son plan de modernisation des centres de secours, Le SDIS 25 a pris la décision de construire une nouvelle caserne de pompiers équipée des outils nécessaires au bon fonctionnement de celle-ci. Eu égard au contexte foncier de la commune de St Hippolyte, cette nouvelle implantation sera réalisée sur une parcelle communale disposant d'un accès direct à la RD 437 et disposera d'une surface de plancher adaptée aux contraintes de la mission du SDIS.</p> <p>Sur la future emprise de cette construction se trouve des ouvrages d'assainissement de la CCPM : Le réseau de transport des eaux usées de la commune de Saint-Hippolyte menant à la station d'épuration, le réseau des eaux traitées sortant de la station d'épuration, et un poste de refoulement équipé d'un dégrilleur automatique, le tout couvert par une construction hors-sol.</p> <p>A la demande du SDIS25, la communauté de communes va entreprendre les travaux de dévoiement des différents réseaux et de reconstruction d'un poste de refoulement.</p>
Partenaires	<p>SDIS 25 : subvention sur les travaux réalisés par la CCPM.</p> <p>Le montant de la subvention n'est pas encore arrêté.</p> <p>La CCPM a transmis le chiffrage des travaux au SDIS25 pour calcul exact du montant de la</p>

	subvention.
Coût prévisionnel	<p><u>Coût des travaux H.T. :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réseau principal = 108 320,00 € • Reprise réseau chemin du Lods = 4 960,00 € • Reprise aire de camping-car = 4 720,00 € • Reprise sortie STEP = 4 720,00 € • Equipement électromécanique = 56 000,00 € • Génie Civil = 88 850,00 € <p><u>Soit un TOTAL Projet = 267 570,00 € H.T.</u></p>
Plan de financement	<p>Etat : 150 000 €</p> <p>Conseil Départemental du Doubs :</p> <p>Agence de l'eau</p> <p>Part CCPM :</p> <p>Coût des travaux H.T. = <u>267 570,00 €</u></p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etude préalable réalisée par la CCPM : Mai 2019 et octobre 2021 ✓ Appel d'Offre : Mars 2022 ✓ Début des travaux : Mai 2022 ✓ Achèvement des travaux : septembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase ESQ



Fiche action 2.3/projet Réfection de la toiture du bâtiment scolaire de Courtefontaine

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 2
Action n°	2.3
Maître d'ouvrage	CCPM Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Réfection de la toiture du bâtiment situé 17 Grande rue à Courtefontaine, abritant l'école primaire (25 élèves) ainsi qu'un logement communal.</p> <p>À l'heure actuelle, la toiture est abîmée et ancienne. Les objectifs de cette réfection sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimisation de la sécurité et diminution des risques de détérioration et d'infiltration d'eau ; - Optimisation de l'isolation ; - Amélioration de l'aspect esthétique du bâtiment. <p>Le projet est en phase de consultation. Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2022.</p>
Partenaires	<p>Nous prévoyons de solliciter l'aide de l'État (DETR) à hauteur de 30% du montant HT.</p> <p>La Commune de Courtefontaine participera financièrement pour la prise en charge de la partie logement et à hauteur du fonds de concours (24.64%) pour la partie qui concerne l'école.</p> <p>Nous ferons appel à un coordinateur SPS dans le cadre de la préparation et de la réalisation du chantier.</p> <p>La signature des devis se fera uniquement après le vote du budget 2022.</p>

Coût prévisionnel	Mission SPS : 468 € HT Réfection de la toiture : 21 861.50 € HT Zinguerie Inox : 8 416.40 € HT 30 745.90 € HT
Plan de financement	Montant du projet : 30 745.90 € HT DETR : 9 223.77 € Participation Commune partie logement (57.44%) : 12 362.31 € Fonds de concours Commune (24.64%) : 2 256.98 € Part CCPM : 6 902.84 € HT
Calendrier	Déc. 2021/Janv. 2022 : transmission demande de subvention DETR Mars/Avril 2022 : vote du budget Avril 2022 : validation et transmission des devis Vacances scolaires 2022 : réalisation des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase PRO



Fiche action 2.4/projet **Rénovation énergétique** **Bâtiment abritant l'école primaire et la Mairie de** **Vaufrey**

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 2
Action n°	2.4
Maître d'ouvrage	Mairie de Vaufrey Collectivité territoriale
Description de l'action	Rénovation énergétique et mise en accessibilité du bâtiment situé 8 rue de la mairie à Vaufrey. Il abrite l'école primaire (16 élèves), la mairie, deux logements communaux et une permanence de La Poste. Le coût total de la rénovation s'élève à 352 912.68 € HT. Les travaux sont désormais terminés.
Partenaires	Gilbert BELEY Architecte DPLG chargé de la maîtrise d'œuvre assisté par le SYDED. La Mairie de Vaufrey qui est le maître d'ouvrage. Partenaires financiers : - La Région Bourgogne Franche-Comté, - Le SYDED, - L'État (DSIL), - Le Département du Doubs, - La Poste.
Coût prévisionnel	Lot 1 Isolation par l'extérieur : 48 500 € Lot 2 Menuiserie extérieure : 126 867.78 € Lot 3 Maçonnerie : 21 784.99 € Lot 4 Plafond suspendus : 42 687.81 € Lot 5 Chauffage ventilation : 39 856.31 € Lot 6 Electricité : 15 758.64 € Lot 7 Plateforme élévatrice : 17 163.08 € SPS, Bureau de contrôle, ... : 6 921 € Test étanchéité, gouttières : 7 541.07 €

	Maîtrise d'œuvre : 25 832 € Montant total HT : 352 912.68 €
Plan de financement	Subventions : Participation Région (Soutien à l'investissement) : 54 925.75 € Participation Région (rénovation 2 logements) : 10 000 € Participation Région (Maîtrise d'œuvre) : 3 802.56 € Participation SYDED : 45 000 € Participation DSIL : 91 299.94 € Participation Département (Développement locatif communal) : 21 600 € Participation Département (PAC25) : 32 026 € Autres participations : Participation CEE : 11 121.47 € Participation La Poste : 16 000 € Part commune de Vaufrey : 43 639.02 € Part CCPM : 23 497.94 € HT
Calendrier	Les travaux sont terminés mais toutes les subventions n'ont pas encore été perçues par le maître d'ouvrage.
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase EXE



Fiche action 2.5/projet Mise en accessibilité des écoles de Glère et Montécheroux

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 2
Action n°	2.5
Maître d'ouvrage	CCPM Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap), aménagement des écoles de Glère et Montécheroux permettant de répondre le plus précisément à la problématique d'accessibilité.</p> <p>École de Glère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture rampe d'accès amovible - Pose d'un garde de corps - Mise en place éclairage accès PMR - Nez de marches et dalles podotactiles - Création place de parking PMR <p>École de Montécheroux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture rampe d'accès amovible - Mise en place éclairage accès PMR - Pose d'un lave-mains - Installation d'une barre d'appui latérale - Nez de marches et dalles podotactiles - Signalisation place de parking PMR <p>Le projet est en phase de consultation. Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2022.</p>
Partenaires	<p>Nous prévoyons de solliciter l'aide de l'État (DETR) à hauteur de 30% du montant HT.</p> <p>Les Communes de Montécheroux et Glère participeront financièrement pour leur école respective à hauteur du fonds de concours (Montécheroux 50% / Glère : 27.54%).</p>
Coût prévisionnel	École de Glère :

	<p>Fourniture/pose main courante : 2 080 € Fourniture/pose nez de marches et dalles podotactiles : 2 125 € Fourniture rampe d'accès amovible : 295 € Éclairage accès PMR : 355.30 € Création place de parking PMR : 624.50 €</p> <p>École de Montécheroux : Fourniture/pose lave-mains et barre d'appui latérale : 680 € Fourniture/pose nez de marches et dalles podotactiles : 739.30 € Fourniture rampe d'accès amovible : 295 € Éclairage accès PMR : 670.60 € Création place de parking PMR : 1 340 €</p> <p>Montant total HT : 9 204.70 €</p>
Plan de financement	<p>DETR : 2 761.41 € Participation commune Montécheroux 50% : 1 303.67 € Participation commune Glère 27.54% : 1 056.40 € Part CCPM : 4 083.22 €</p>
Calendrier	<p>Déc. 2021/Janv. 2022 : transmission demande de subvention DETR. Mars/Avril 2022 : vote du budget. Avril 2022 : validation et transmission des devis. Réalisation des travaux avant fin décembre 2022.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase PRO



Fiche action 2.6/projet Mise en place de panneaux photovoltaïques pour couvrir la zone des barres d'attaches – Stade des Tuileries à Maiche

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 2
Action n°	2.6
Maître d'ouvrage	CCPM Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Le site des Tuileries est un complexe permettant d'accueillir des manifestations pour les associations et notamment le traditionnel Concours National du Cheval Comtois. Ce complexe est réparti en 3 zones triangulaires pour les défilés, et une zone rectangulaire de parcage des animaux. Ces zones sont revêtues d'un enrobé.</p> <p>Afin de préserver l'organisation des manifestations d'ampleur nationale, la CCPM doit développer le site afin de répondre aux attentes des associations.</p> <p>La CCPM envisage la couverture de la zone rectangulaire afin d'abriter le bétail lors des concours notamment.</p> <p>Cette couverture serait assurée par une structure métallique, laquelle supportera des panneaux photovoltaïques permettant à la CCPM de participer à la transition énergétique.</p> <p>Les couvertures en bac acier et/ou tôles seront équipées de chéneaux récupérant les eaux de pluie. La surface des panneaux photovoltaïques est de 1630 m² avec 785 modules de 400 Wc soit 314 kWc</p> <p>La CCPM, compétente en assainissement, réalisera le réseau d'eaux pluviales permettant</p>

	l'évacuation de ces eaux, vers un rejet à créer vers le milieu naturel, ainsi que les travaux de terrassement pour le raccordement Enedis des ombrières.				
Partenaires	<p>CCPM : réalisation des réseaux d'eaux pluviales</p> <p>Appel à Manifestation d'Intérêt : Porteur du projet : Mise en œuvre des panneaux photovoltaïques et du système complet</p> <p>Appel à Manifestation d'Intérêt en cours de réalisation, pour sélection des candidats qui seront invités à soumissionner lors de la future procédure de passation.</p>				
Coût prévisionnel	<p><u>Coût des travaux H.T. :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un réseau d'eaux pluviales et aménagement d'un point de rejet – Commune de Maiche = 40 000,00 € • Raccordement des ombrières au réseau Enedis = 10 000,00 € 				
Plan de financement	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">Part CCPM =</td> <td style="text-align: right; width: 40%;">50 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Coût des travaux H.T. =</td> <td style="text-align: right;">50 000,00 €</td> </tr> </table>	Part CCPM =	50 000,00 €	Coût des travaux H.T. =	50 000,00 €
Part CCPM =	50 000,00 €				
Coût des travaux H.T. =	50 000,00 €				
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etudes préalables réalisées par la commune de Maiche : juillet 2021 ✓ Etudes préalables réalisées par la CCPM : octobre 2021 ✓ Appels d'Offre : février 2022 ✓ Début des travaux : avril 2022 ✓ Achèvement des travaux : octobre 2022 				
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase PRG				



Fiche action 2.7/projet Réfection et aménagement de la MARPA

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 2
Action n°	2.7
Maître d'ouvrage	CCPM Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>La Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées (MARPA) est un lieu de vie solidaire où il fait bon vivre « comme chez soi » en préservant son autonomie, ses habitudes et la liberté d'aller et venir.</p> <p>Elle accueille des personnes âgées valides et autonomes qui évoluent dans un environnement agréable et offre une facilité d'accès aux multiples commerces.</p> <p>C'est un établissement social ou médico-social non médicalisé, au sens de la loi du 2 janvier 2002, qui s'inscrit dans le cadre des résidences autonomie de moins de 25 résidents, définit par la loi d'adaptation de la société au vieillissement.</p> <p>La MARPA est la propriété de la CCPM, la première pierre a été posée le 26 juin 1999, l'inauguration a eu lieu le 18 novembre 2000.</p> <p>Elle peut accueillir 21 résidents, dont un accueil temporaire.</p> <p>En 2020, un appartement supplémentaire a été aménagé pour accueillir un couple.</p> <p>La gestion a été confiée par délégation de service public à l'association locale « Les vergers de Montjoie », personne morale de droit privé à but non lucratif.</p>
Partenaires	CCPM : propriétaire du bâtiment, assure la sécurité et l'accessibilité des locaux

	<p>Les Vergers de Montjoie : assurent la gestion, l'animation, le recrutement, l'emploi et l'encadrement des personnels nécessaires</p> <p>SOLIHA : Maitre d'œuvre</p>
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> a. Mise aux normes de l'alarme incendie : 2000 € HT b. Mise en place de chambres Froides : 15000 € HT c. Aménagement des locaux (rénovation hall, bureau, placards de rangement) 20000 € HT d. Climatisation de 2 pièces : 25 000 € HT e. Mise en place d'un adoucisseur : 8000 € HT <p style="text-align: right;">TOTAL 70 000 € HT</p>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> a. 100 % CCPM b. 8 348 € CARSAT c. 100% CCPM d. 10 650 € CARSAT e. 1 129 € CARSAT
Calendrier	<p>Appels d'offre : Avril 2022</p> <p>Début des travaux : juin 2022</p> <p>Achèvement des travaux : octobre 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Phase APD pour points b, c, d, e</p> <p>Phase EXE pour points a</p>

Fiche action 2.8/projet Réfection ou création d'une Maison France Services en intégrant les services administratifs de la CCPM

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 2
Action n°	2.8
Maître d'ouvrage	CCPM Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>La Maison France Service a principalement pour mission :</p> <p>L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en lignes des opérateurs partenaires (facilitation numérique) L'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives (facilitation administrative) Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique, la Maison France Service accompagne pour toutes démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.</p> <p>En outre, elle accueille l'ensemble des services administratifs de la CCPM.</p> <p>La Communauté de Communes du Pays de Maïche (43 communes 19 000 habitants) voit s'accroître ses effectifs afin de répondre aux compétences nouvelles qu'elle doit assurer.</p> <p>Au 1^{er} janvier 2022, la Maison France Service accueillera également un agent DDFIP suite à la fermeture de la Trésorerie de Maïche.</p> <p>De plus, elle reçoit également de nombreuses sollicitations d'organisme souhaitant y assurer des permanences.</p>

	<p>Les locaux actuels sont exigus et n'offrent pas la possibilité de recevoir une extension.</p> <p>L'intercommunalité doit donc trouver une solution pour répondre à ces besoins et étudie la construction ou la réhabilitation d'un nouveau bâtiment.</p>
Partenaires	<p>CCPM</p> <p>Ville de Maîche</p>
Coût prévisionnel	<p>En phase programmation, les coûts prévisionnels prennent en compte les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de Maîtrise d'œuvre - Acquisition de Terrain ou de bâtiment - Réalisation ou Réhabilitation d'un bâtiment - Création d'ouvrage annexe, parking, viabilisation <p>Surface du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcelle : 30 ares - Besoin en surface : 1375 m² <p>Montant du projet 3 379 000 € HT.</p>
Plan de financement	<p>CCPM</p> <p>ETAT- DETR-DSIL 30% des dépenses éligibles</p> <p>Département au titre de P@AC 25 : 26% des dépenses éligibles</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etude préalable réalisée par la CCPM : décembre – mars 2022 ✓ Appel d'Offre Moe : juillet 2022 ✓ Début des travaux : 2ème semestre 2023 ✓ Achèvement des travaux : printemps 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase PRG



Fiche action 3.1/projet Développer et valoriser les sentiers de randonnée pédestre, raquette et VTT, ainsi que les belvédères

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 3
Action n°	3.1
Maître d'ouvrage	CCPM Collectivité territoriale
Description de l'action	Développer, entretenir et valoriser les sentiers de randonnée pédestre, raquette, VTT et équestre (aménagement pour VTT électrique...) dans le but de valoriser la biodiversité, les paysages et sites naturels remarquables ainsi que le patrimoine bâti. Etablissement de points d'informations structurants sur les grands sites communautaires Elaboration de schéma cyclable basé sur des points nœuds valorisant notre territoire, Développement du pôle nautique de Goumois et de randonnée de canoé avec la FFCK Réaliser la signalétique avec le PNR Valoriser nos belvédères en les inscrivant systématiquement sur nos itinéraires de randonnées
Partenaires	Département, PNR, EPCI, commune de Goumois
Coût prévisionnel	Frais d'aménagement, de sécurisation, de mobilier urbain et de signalétique. Nautique : 25000€HT, Points info 45000€HT, Signalétique 15000€HT, Belvédères en entretien 15000€HT annuel 100 000 € HT Temps de travail estimé à 0.6 ETP sur 4 ans
Plan de financement	Prise en charge possible par le département dans le cadre de sa politique cyclable et randonnée PDIPR.

Calendrier	Phasage en 4 ans : Stratégie territoriale points d'informations et points noeuds année 1 et réalisation en n+1 à n+3. Pôle nautique à n+2
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase PRG



Fiche action 3.2/projet Création d'aire de camping-car

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 3
Action n°	3.2
Maître d'ouvrage	CCPM Collectivité territoriale
Description de l'action	Conforter l'existant (Damprichard et Saint-Hippolyte) en définissant le niveau de service attendu et poursuivre l'aménagement des aires de camping-car afin de proposer une offre cohérente et homogène (niveau de service attendu variable sur le territoire) sur l'ensemble du territoire.
Partenaires	Communes de l'EPCI
Coût prévisionnel	Mise à niveau de l'existant 10000€HT Développement de nouvelles aires à 8000€HT/place avec un projet initial de 10 places Temps de travail estimé à 0.2 ETP sur 2 ans 90 000 € HT
Plan de financement	Prise en charge EPCI
Calendrier	Phasage en 2 ans : Mise à niveau et étude sur les besoin des camping-cariste année 1 et réalisation nouveaux emplacements en n+1
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase PRG

Fiche action 3.3/projet **Développer et aménager un site touristique à Saint-Hippolyte en lien avec les rivières (Pêche, canoé, baignade, jeux d'eau, ...)**

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 3
Action n°	3.3
Maître d'ouvrage	CCPM Collectivité territoriale
Description de l'action	Développer et aménager un site touristique à St Hippolyte sur le thème de l'eau (pêche, canoé, aménagement côtier, baignade, jeux...) afin de proposer une offre cohérente à la confluence du Doubs et du Dessoubre. Aménagement du confluent, mise en œuvre d'un cheminement piéton sur la rive droite du Doubs de 1500m de long depuis le camping jusqu'à l'entrée de la commune en passant par l'aire de camping-car, le confluent et l'écluse du moulin neuf
Partenaires	Etat CCPM Département Commune
Coût prévisionnel	Aménagement, sécurisation et mobilier urbain 20000€HT Passage sous pont et passerelles de bord de rive 70000€HT Temps de travail estimé à 0.1 ETP sur 3 an 90 000 € HT
Plan de financement	Prise en charge possible en partie par le département (tracé cyclable desservant un hébergement de plein air et sécurité de la traversée de la RD437). Commune achat de terrain en cours sur 570m

Calendrier	Phasage en 3 ans : passerelle bord de Doubs année 1 et étude sous pont en n+1 et aménagement en n+2
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase PRG

Fiche action 3.4/projet **Développer et aménager le site de la Combe Saint Pierre et mutation en activités de 4 saisons**

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 3
Action n°	3.4
Maître d'ouvrage	CCPM Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Travailler sur le mode de fonctionnement de la Combe St Pierre en créant une marque propre au site de loisirs dans l'optique de réaliser des économies d'échelles qui pourraient être réinjectées dans des projets à vocation touristique.</p> <p>Faire du développement du VTT une offre complémentaire pour renforcer l'attractivité touristique</p> <p>Faire de la combe Saint-Pierre le point de départ des activités VTT avec un pumptrack, des pistes de descente et des tracés techniques réservés aux vététistes</p> <p>Développement d'équipements liés au vélo (maintenance, charge, location)</p>
Partenaires	Département CCPM Communes de Charquemont et Fournet-Blancheroche Etude VTT du Département
Coût prévisionnel	3 tracés techniques et 3 pistes de descente (travail de terrassement en majorité et de conception) 45000€HT Pumptrack estimé à 150000€HT Equipement VTT sur site 25000€HT Temps de travail estimé à 0.5 ETP sur 1 an 220 000 € HT

Plan de financement	Département dans le cadre de son plan vélo en priorité
Calendrier	Phasage en 3 ans : Tracés en année 1, réalisation du pumptrack en n+1 et renforcement des équipements dédiés en n+2
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase PRG



Fiche action 3.5/projet Aménagement des 5 Zones d'Activité Economique sur les communes de Maïche, Charquemont, Damprichard, Frambouhans et Les Écorces

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 3
Action n°	3.5
Maître d'ouvrage	CCPM Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes du pays de Maïche est devenue compétente en matière de développement économique. Cela se traduit notamment par la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'ensemble des zones d'activité économique (ZAE) qu'elles soient industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques.</p> <p>Les 5 zones reconnues d'intérêt communautaire sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La zone d'activité économique « les Genévriers » située la commune de Maïche - La zone d'activité économique « Les Louvières » située sur la commune de Frambouhans - La zone d'activité économique « Le Grand Crôt » située sur la commune de Charquemont - La zone d'activité économique située sur la commune de Les Écorces - La zone d'activité économique « Au Finage » située sur la commune de Damprichard <p>Le conseil communautaire, par délibération du 31 mai 2018, a décidé de fixer le prix d'achat</p>

	<p>des zones d'activité comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La zone d'activité de Maïche : 6.64 €/m² - La zone d'activité de Charquemont : 3.62 €/m² - La zone d'activité de Frambouhans : 9.50 €/m² - La zone d'activité de Damprichard : 14.13 €/m² - La zone d'activité de Les Écorces : 6.50 €/m² <p>La CCPM est devenue propriétaire desdites zones en début d'année 2020, pour un coût total d'acquisition de 943 000 euros HT. Dès lors, l'aménagement incombe à la CCPM, soit près de 176 000 m², l'objectif étant d'accueillir des entreprises, toute activité confondue, pour consolider l'attractivité du territoire et créer entre autres de l'emploi.</p> <p>La maîtrise d'œuvre a été mandatée fin 2020 afin d'élaborer le cahier des charges nécessaire à l'aménagement des zones, prévue au printemps 2022.</p>
Partenaires	<p>Les 5 communes participent à ce projet en 1^{er} lieu en tant que délégataire pour l'entretien des zones entre autres.</p> <p>Le cabinet d'étude André accompagne la CCPM en termes de maîtrise d'œuvre.</p>
Coût prévisionnel	<p>Dans un 1^{er} temps, la CCPM a engagé la somme de 943 000 € pour l'acquisition des terrains.</p> <p>Dans un 2^{ème} temps, la CCPM a alloué une enveloppe de 150 000 € HT pour la maîtrise d'œuvre, 3 135 000 € HT estimés pour les travaux.</p> <p>Maïche 2021 : 275 000 € HT Maïche 2022 : 140 000 € HT Charquemont 2021 : 250 000 € HT Charquemont 2022 : 200 000 € HT Charquemont 2023 : 200 000 € HT Charquemont 2024 : 200 000 € HT Charquemont 2025 : 1 750 000 € HT Frambouhans 2021 : 55 400 € HT Les Ecorces 2021 : 122 900 € HT</p>

Plan de financement	L'Etat participe à ce projet via le versement d'une subvention DETR, montant fixé ultérieurement, à la réception des différents devis d'entreprises. Taux prévisionnel : 30 % - 985 500 €
Calendrier	Maîche : début des travaux printemps 2022 – réception fin 2022. Charquemont : début des travaux fin 2022 – réception fin 2025. Frambouhans : début des travaux printemps 2022 – réception automne 2022. Les Ecorces : début des travaux printemps 2022 – réception automne 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase APD

Fiche action 3.6/projet **Mise en place de circuits courts dans le but de promouvoir les acteurs locaux**

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 3
Action n°	3.6
Maître d'ouvrage	CCPM Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>La CCPM poursuit l'objectif de valoriser les produits locaux et de rapprocher les producteurs des consommateurs. Les Elus aspirent à mettre en exergue la qualité de l'alimentation en privilégiant le tissu local, sous-entendant une certaine maîtrise foncière pour favoriser la diversification agricole.</p> <p>Un annuaire des producteurs locaux est en cours d'élaboration pour permettre une meilleure visibilité de leurs activités respectives.</p>
Partenaires	<p>Les 43 communes du territoire en tant que fines appréciatrices de leurs artisans locaux.</p> <p>Des entreprises compétentes en termes d'études territoriales, de communication, d'impression et de distribution.</p>
Coût prévisionnel	<p>40 000 € HT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude - Elaboration de l'annuaire - Impression - Communication - Distribution
Plan de financement	CCPM 100%
Calendrier	Début de l'étude au printemps 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase PRG



Fiche action 3.7 /projet **Création de voies douces**

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 3
Action n°	3.7
Maître d'ouvrage	CCPM Collectivité territoriale
Description de l'action	Relier le réseau cyclable de l'agglomération de Montbéliard à celui de la CCPM en supprimant un obstacle et permettre de rejoindre Saint-Hippolyte, le Dessoubre et le Doubs en évitant l'axe RD437 à grande circulation. Localement, permettre aux résidents de Bief de rejoindre Saint-hippolyte (identifié comme pôle dans le SDAASP du Doubs) en mode Doubs.
Partenaires	L'axe fait partie du schéma cyclable départemental
Coût prévisionnel	Etudes, achat de terrain, aménagements de sécurité 300 000 € HT Temps de travail estimé à 0.5 ETP sur 1 an
Plan de financement	Prise en charge majoritaire par le département dans le cadre de sa politique cyclable.
Calendrier	Phasage en 2 ans : étude année 1 et réalisation en n+ 1
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase PRG



Fiche action 4.1/projet Travaux pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 4
Action n°	4.1
Maître d'ouvrage	CCPM Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>La communauté de communes du Pays de Maiche (CCPM) est composée de 43 communes, elle compte près de 19 000 habitants. Elle porte les compétences relatives à l'assainissement collectif (collecte, transport, dépollution) depuis le 1er janvier 2018.</p> <p>La communauté de Communes du Pays de Maiche a comme objectif d'améliorer et de réhabiliter ses réseaux d'assainissement afin d'éliminer au maximum les eaux parasites arrivant aux stations d'épuration ou unités de traitement des eaux usées et de rendre ses réseaux d'assainissement entièrement étanches.</p> <p>Les travaux de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales découlent de programmes de travaux inscrits et ciblés dans les schémas directeurs.</p> <p><u>Etat existant :</u> Les réseaux de type unitaire, présentent des anomalies au niveau des étanchéités entre tuyaux (déviation angulaires, effondrements...) qui entraînent des infiltrations dans le sol, et nuisent à la qualité du milieu récepteur.</p> <p><u>Etat projeté :</u></p>

	<p>Objectifs poursuivis et enjeux environnementaux des projets par suite du diagnostic des schémas directeurs, des programmes des travaux sont élaborés avec pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La réduction des apports d'eaux claires parasites permanentes ; ➤ La réduction des apports d'eaux claires parasites météorologiques ; ➤ L'augmentation du taux de collecte ; ➤ Le respect de la réglementation ; ➤ L'amélioration de l'exploitation. <p>Ces travaux sont hiérarchisés selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La quantité d'eaux claires parasites permanentes ; • Le besoin de mutualiser ces travaux avec ceux de renouvellement de réseaux d'eau potable ; • La nécessité de coordination avec les travaux de voiries de la commune. <p>Sur la commune de Charquemont, en raison de difficultés d'exploitation, d'entretien et de sécurisation des agents, le poste dit « de l' Est » sera réaménagé (reprise du GC, des barres de guidage, du système de dégrillage...)</p> <p>Un programme de travaux annuel est prévu pour sécuriser l'ensemble des postes de relevage du territoire. La mise en place de barres anti-chutes et le remplacement de certaines trappes d'accès constituent les principaux axes de ce projet</p>
Partenaires	AERMC : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée

	<p>Corse, elle participe aux travaux de mise en séparatif si les communes sont situées en zone ZRR, et si les travaux sont inscrits dans un programme pluriannuel issu d'un schéma directeur.</p> <p>Les communes hors ZRR ne sont pas financées par l'Agence RMC</p> <p>CD25 : Conseil Départemental du Doubs, il participe aux travaux de mise en séparatif si les communes les schémas directeurs sont réalisés ou s'ils sont en cours de réalisation.</p> <p>.</p>
Coût prévisionnel	<p><u>Coût des travaux H.T. :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en séparatif des réseaux EU&EP, secteur Belvédère – Commune de Maiche = 187 000,00 € • Mise en séparatif des réseaux EU&EP, rue de Saint-Hippolyte – Commune de Montécheroux = 160 000,00 € • Mise en séparatif des réseaux EU&EP, rue du Stade – Commune de Damprichard = 105 000,00 € • Mise en séparatif des réseaux EU&EP, rue petit Granvelle – Commune de Maiche = 20 000,00 € • Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales – Gourgouton – Commune de Goumois = 80 000,00 € • Mise en séparatif des réseaux EU&EP, rue de la Seigne – Commune de Trévillers = 74 000,00 € • Mise en séparatif des réseaux EU&EP, rue de la Gare – Commune de Saint-Hippolyte = 15 000,00 € • Mise en séparatif des réseaux EU&EP, lotissement – Commune de Chamesol = 12 000,00 € • Réhabilitation du poste de refoulement « de l'Est » – Commune de Charquemont = 40 000,00 € • Sécurisation des postes de relevage – Communes de la CCPM = 20 000,00 € • <p><u>Soit un TOTAL Projet = 713 000,00 € H.T.</u></p>
Plan de financement	<p>AERMC : 50% pour les ZRR soit 93 500 €</p> <p>Conseil Départemental du Doubs : 10% si</p>

	<p>agence subventionne sinon 35% Soit 213 300 €</p> <p>Total subventions : 306 800 €</p> <p>Part CCPM : 406 200 €</p> <p>Coût des travaux H.T. = <u>713 000,00 €</u></p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etudes préalables réalisées par la CCPM : D'octobre 2021 à avril 2022 ✓ Appels d'Offre : De février 2022 à juin 2022 ✓ Début des travaux : De mars 2022 à décembre 2022 ✓ Achèvement des travaux : De septembre 2022 à Mars 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase ESQ



Fiche action 4.2/projet Travaux sur les stations d'épuration

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 4
Action n°	4.2
Maître d'ouvrage	CCPM Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Ce programme de travaux concerne des interventions sur des STEP existantes présentant des nécessités d'amélioration. Ces projets découlent soit des conclusions de SDA engagés avant la prise de compétence par la CCPM soit par retour d'expérience du service sur certaines difficultés en terme d'exploitation ou de performance.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Poste de relevage STEP Maiche. Suite au SDA redimensionnement du système de relevage principal 2- Confortement autosurveillance STEP Maiche. Suite au SDA suppression de certains by-pass et mise en place de systèmes de mesure débits sur les surverses conservées. 3- STEP Montécheroux. Suite à la casse du pont brosse existant et souhaitant améliorer les capacités de traitement, le système d'aération sera redimensionné en fonction des conclusions d'une étude engagée en 2021. 4- STEP Indevillers. L'impact des rejets de la fromagerie n'avaient pas été intégré au SDA lancé par la commune avant la prise de compétence. Par retour d'expérience en exploitation il s'avère que la STEP arrive à ses capacités limites de

	<p>traitement. Le système d'aération sera amélioré et l'ajout permanent de réactif sera envisagé en fonction des conclusions d'une étude engagée en 2021.</p>
Partenaires	<p>CCPM en tant que maître d'ouvrage CCPM pour la maîtrise d'œuvre en interne Antoine Georges Sadowski pour une maîtrise d'œuvre externe Agence de l'eau et le Conseil Départemental pour le financement</p>
Coût prévisionnel	<p>Montant prévisionnel total : 291 400 €HT</p> <p>1- 30 000 €HT 2- 50 000 €HT 3- 3100€HT étude - 100 000 €HT travaux 4- 8300 €HT étude - 100 000 €HT travaux</p>
Plan de financement	<p>1- Agence de l'eau 15 000€HT - Département 3000 €HT - CCPM 12000 €HT 2- Agence de l'eau 25 000€HT - Département 5000 €HT - CCPM 20 000 €HT 3- CCPM 103 100 €HT 4- CCPM 108 300 €HT</p>
Calendrier	<p>1- Etude de conception préalable – Marché de travaux à prévoir – réalisation des travaux fin 2022 2- Marché de travaux à prévoir - réalisation des travaux fin 2022 3- En attente des conclusions de l'étude – réalisation des travaux courant 2022 4- En attente des conclusions de l'étude – réalisation des travaux courant 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase ESQ

Fiche action 4.3/projet **Travaux sur les filières boues**

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 4
Action n°	4.3
Maître d'ouvrage	CCPM Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Suite à la réalisation du dossier d'autorisation environnementale et du SDA de la STEP de Maiche, il est apparu qu'un des axes principaux d'amélioration du système était le redimensionnement de la filière boues.</p> <p>Par ailleurs, la gestion des boues de l'ensemble du territoire (en raison des restrictions d'épandage liée au nouveau cahier des charges de l'AOP Comté puis plus récemment en lien avec la crise COVID) nécessitait des aménagements importants pour assurer un fonctionnement optimal des unités de dépollution.</p> <p>Deux filières boues seront créées. L'une dédiée à la STEP de Maiche l'autre aux boues extérieures avec possibilité d'interconnexion en cas de panne.</p>
Partenaires	CCPM maître d'ouvrage EGIS maître d'œuvre Agence de l'eau RMC et Conseil Départemental pour le financement
Coût prévisionnel	Maîtrise d'œuvre 28 100,80 €HT Travaux 1 900 000 €HT
Plan de financement	Agence de l'eau 964 050,4 €HT Conseil départemental 192 810,08 €HT CCPM 771 240,32 €HT
Calendrier	Etude finalisée La consultation est en cours Retour des offres pour Février 2022

	Travaux courant 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase PRO

Fiche action 4.4/projet **Création d'une station d'épuration à Valoreille**

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 4
Action n°	4.4
Maître d'ouvrage	CCPM Collectivité territoriale
Description de l'action	Suite au SDA engagé en lien avec l'extension de la fromagerie, la STEP actuel est sous dimensionnée par rapport aux flux de pollution à traiter dans l'avenir. La construction d'une nouvelle unité de traitement est donc nécessaire.
Partenaires	CCPM maître d'ouvrage BEREST maître d'œuvre Agence de l'eau RMC et Conseil Départemental pour le financement
Coût prévisionnel	Maîtrise d'œuvre 24 111 €HT Travaux 600 000€
Plan de financement	Agence de l'eau 312 055,50 €HT Conseil départemental 62 411,10 €HT CCPM 249 644.40 €HT
Calendrier	En attente d'acquisition de la parcelle Maîtrise d'œuvre engagée Début des travaux deuxième semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase APD



Fiche action 4.5/projet Travaux sur les réseaux d'eau potable pour l'amélioration des fuites

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 4
Action n°	4.5
Maître d'ouvrage	CCPM Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>La communauté de communes du Pays de Maiche (CCPM) est composée de 43 communes, elle compte près de 19 000 habitants. Elle est compétente pour l'eau potable (production et distribution) depuis le 1er janvier 2018. La gestion de l'alimentation en eau potable est déléguée à Veolia au travers d'un contrat d'affermage</p> <p>Le rendement moyen du réseau de distribution est de 79,3 % suivant le RPQS 2020 ; et un taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable de 0,46%.</p> <p>La CCPM a entrepris la réalisation d'un Schéma de Distribution d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) en 2021 : Etude effectuée par le Cabinet ARTELIA, qui sera finalisée fin 2022. Celui-ci va générer un programme de travaux pluriannuel, qui permettra d'améliorer le rendement, d'économiser une quantité importante d'eau potable en priorisant les renouvellements de réseaux ayant des fuites récurrentes.</p> <p>La communauté de communes du Pays de Maiche souhaite, au vu de la qualité de l'eau en période hivernale (turbidité importante) et au vu de la quantité d'eau insuffisante en période estivale (acheminement d'eau potable par camions), créer des interconnexions d'appoint afin d'assurer une quantité et qualité d'eau nécessaire aux populations des différentes communes. Celles-ci permettront de diminuer les émissions de CO2 dues aux camions de transport d'eau potable, de pérenniser la chaîne de traitement de l'eau par continuité hydraulique, d'assurer une continuité de service aux usagers sans restriction ou manque d'eau.</p> <p>De plus, des zones ciblées dans des communes de la CCPM</p>

	<p>sont raccordées sur un réseau vieillissant et ne répondant pas aux normes en vigueur au niveau qualité du matériau, dimensionnement hydraulique, et possèdent, pour certains, des branchements présentant un taux de vieillissement important, qui génèrent des fuites</p> <p><u>Etat existant :</u> Les réseaux d'eau potable sont constitués de matériaux fragiles (fonte grise, fonte non ductile...), sont sous dimensionnés par rapport aux besoins croissants, sont vieillissants entraînant des sources de fuites régulières.</p> <p><u>Etat projeté :</u> Objectifs poursuivis et enjeux environnementaux des projets par suite du diagnostic des schémas directeurs, des programmes des travaux sont élaborés avec pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La sécurisation pérenne de la distribution d'eau potable ; ➤ La réduction des fuites sur les réseaux de distribution/adduction/refoulement/branchements de particuliers : ➤ L'augmentation du taux de rendement ; ➤ Le respect de la réglementation ; ➤ L'amélioration de l'exploitation. <p>Ces travaux sont hiérarchisés selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le déficit d'alimentation en eau potable dû aux périodes de sécheresse ; • La quantité d'eau potable écoulee dans le milieu naturel à la suite de fuites constatées et/ou mesurées ; • La vétusté des réseaux de distribution ; • Le besoin de mutualiser ces travaux avec ceux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement ; • La nécessité de coordination avec les travaux de voiries de la commune.
Partenaires	<p>AERMC : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, elle participe aux travaux de renouvellement des réseaux si les travaux sont inscrits dans un programme pluriannuel issu</p>

	<p>d'un schéma directeur, aux travaux d'interconnexion d'eau potable. La subvention peut être de 50% sur le montant H.T. des travaux. Les communes hors ZRR ne sont pas financées par l'Agence RMC</p> <p>CD25 : Conseil Départemental du Doubs, il participe aux travaux de renouvellement des réseaux si les communes les schémas directeurs sont réalisés ou s'ils sont en cours de réalisation.</p>
Coût prévisionnel	<p><u>Coût des travaux H.T. :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Interconnexion AEP de Gourgouton – Commune de Goumois depuis la canalisation de refoulement Blanchefontaine/Urtière = 95 000,00 € • Renouvellement du réseau AEP, rue du Stade et grande rue – Commune de Cour Saint Maurice = 310 000,00 € • Renouvellement du réseau AEP, rue du Stade – Commune de Damprichard = 160 000,00 € • Renouvellement du réseau AEP, rue principale – Commune de Glère = 200 000,00 € • Renouvellement du réseau AEP, centre bourg/grande rue – Commune de Chamesol = 140 000,00 € • Renouvellement du réseau AEP, rue de Saint-Hippolyte – Commune de Montécheroux = 210 000,00 € • Renouvellement du réseau AEP, rue principale – Commune de Valoreille = 180 000,00 € • Renouvellement du réseau AEP, rue de journal/lotissement – Commune de Chamesol = 25 000,00 € • Réhabilitation de chambres des vannes – Belfays-Courtefontaine-Fessevillers-Maiche 700 m3-Saint-Hippolyte-Montjoie le Château = 140 000,00 € • Renouvellement du réseau AEP, rue des Tarreaux – Commune de Valoreille = 87 730,00 € • Interconnexion AEP de Cour Saint Maurice depuis Vaucluse = 191 000,00 € <p><u>Soit un TOTAL Projet = 1 738 730,00 € H.T.</u></p>
Plan de financement	<p>AERMC : 50 % pour les ZRR soit 671 865 €</p> <p>Conseil Départemental du Doubs : 10% si agence subventionne sinon 35 % Soit 272 623 €</p>

	<p>Total subventions : 944 488 €</p> <p>Part CCPM : 794 242 €</p> <p>Coût des travaux H.T. = <u>1 738 730,00 €</u></p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etudes préalables réalisées par la CCPM : D'octobre 2021 à avril 2022 ✓ Appels d'Offre : De février 2022 à juin 2022 ✓ Début des travaux : De mars 2022 à décembre 2022 ✓ Achèvement des travaux : De septembre 2022 à Mars 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase ESQ



Fiche action 4.6/projet Mise en place de traitements sur les ressources en eau potable

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 4
Action n°	4.6
Maître d'ouvrage	CCPM Collectivité territoriale
Description de l'action	Lors de la prise de compétence, il est apparu que plusieurs ressources d'alimentation en eau potable étaient dépourvues de système de traitement. Un marché de travaux a été lancé pour remédier à cette problématique à la demande des services de l'ETAT (ARS)
Partenaires	CCPM maître d'ouvrage JDBE maître d'œuvre Lacoste génie Civil Véolia électromécanique ENEDIS raccordements électriques CS2 coordinateur SPS Agence de l'eau et Conseil Départemental pour le financement ARS pour validation des projets et contrôles de réalisation
Coût prévisionnel	JDBE 23 231,39€HT Lacoste génie Civil 283 697,10€HT Véolia électromécanique 155 967,20€HT ENEDIS raccordements électriques 91908,41 CS2 2236 €HT
Plan de financement	Agence de l'eau 226 201€ Département : 45 242 € Total : 271 443 € CCPM déjà payé :

	<p>Lacoste génie Civil 290 266,36 €HT Véolia électromécanique 131 511,54€HT ENEDIS 64 141,61 €HT</p> <p>CCPM reste à payer</p> <p>Lacoste génie Civil 0 €HT Véolia électromécanique 24 455,66 €HT ENEDIS raccordements électriques 27 766, 8 €HT CS2 2236 €HT</p>
Calendrier	Travaux en cours
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase EXE



Fiche action 4.7/projet Travaux et études sur les ouvrages de distribution de l'eau potable

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 4
Action n°	4.7
Maître d'ouvrage	CCPM Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Ce programme de travaux concerne l'ensemble des opérations. Visant à améliorer le génie civil des ouvrages, les qualités de traitement de l'eau, les réseaux de transport et de distribution et la protection des ressources.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- SDAEP. Etude lancée à l'échelle du territoire pour appréhender les besoins existants et futur, modéliser les réseaux et définir la gestion globale de l'adduction en eau potable sur l'ensemble des communes de la CCPM sur 15 ans. En découleront également un planning de travaux avec les axes de priorisations, le schéma de distribution, le PGSSE et la défense incendie. 2- Réfection toiture station de traitement Liebvillers 3- Gestion surpresseur Goumois la Forge pour reprise des ouvrages sur le domaine public 4- Gestion surpresseur Pré Maillot à Damprichard la Forge pour reprise des ouvrages sur le domaine public 5- Prescriptions en lien avec les DUP des 3 captages de St Hippolyte 6- Réfection de chambres de vannes dans les réservoirs 7- Installation d'une javellisation complémentaire à Goumois

	8- Sécurisation des ouvrages (gardes corps, baraudages, échelles)
Partenaires	CCPM maître d'ouvrage Agence de l'eau Conseil départemental ARS
Coût prévisionnel	Montant total prévisionnel : 794 470 €HT 1- 319 470 €HT 2- 25 000€HT 3- 100 000€HT 4- 100 000€HT 5- 80 000€HT 6- 100 000€HT 7- 20 000€HT 8- 50 000€HT
Plan de financement	Point 1 SDAEP : Agence de l'eau : 159 735 €HT Conseil départemental : 31947 €HT CCPM : 127 788 €HT Le point numéro deux concernant la toiture de Liebvillers sera supporté uniquement par la CCPM à 100%. Pour le reste des opérations le seul financement éventuel sera le Conseil départemental à hauteur de 35%. 3- CCPM 65 000€HT – CD 35 000€HT 4- CCPM 65 000€HT – CD 35 000€HT 5- CCPM 52 000€HT – CD 28 000€HT 6- CCPM 65 000€HT – CD 35 000€HT 7- CCPM 13 000€ HT- CD 7000€HT 8- CCPM 32 500 €HT – CD 17 500€HT
Calendrier	L'ensemble de ce programme sera réalisé entre Avril et décembre 2022

Indicateurs d'évaluation proposés	Phase APD



Fiche action 5.1/projet Développement des infrastructures sur le site de la Déchèterie

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 5
Action n°	5.1
Maître d'ouvrage	CCPM Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Le projet de développement des infrastructures du site de la déchèterie de Maiche a pour but d'améliorer la qualité de travail des agents et aussi d'accroître la surface abritée pour le matériel (véhicules / containers / outillage) avec la reconstruction d'un bâtiment à ossature bois récupéré suite à une démolition d'une ancienne loge au centre-ville de Maiche qui sera bardé de tôles. Cette idée ambitieuse a démarré sur l'aspect environnemental et de valorisation basé sur le développement durable car le lieu et l'activité s'y prêtaient bien.</p> <p>Ce bâtiment de 15m x 10 m et d'une hauteur de 8m30 sera pourvu de 2 portes à rideaux (3m17 x 2m90) dont une équipée d'un portillon permettant un accès optimal, de l'électricité et de l'eau. La construction sera au bénéfice du service déchets / environnement qui compte une quinzaine d'agents.</p>
Partenaires	Ville de Maïche qui fait don de la charpente
Coût prévisionnel	<p>Terrassement / réseaux : 71 486,00 € HT Charpentier : 27 260, 00 € HT Electricien : 11 579,00 € HT Ferblanterie/Zinguerie : 4 000,00 € HT Menuiserie/portes : 8 500,00 € HT</p> <p>MONTANT : 122 825,00 € HT</p>
Plan de financement	CCPM

	ETAT
Calendrier	Travaux en cours Achèvement des travaux : Juin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase EXE



Fiche action 5.2/projet Mise en place d'une déchèterie mobile

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 5
Action n°	5.2
Maître d'ouvrage	CCPM Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes du Pays de Maiche a fusionné en 2017 avec l'intercommunalité voisine de Saint Hippolyte et devenir un seul et unique EPCI de 19093 habitants regroupant 43 communes implantées sur 2 plateaux et deux altitudes différentes et représentant 171 km². Le territoire très étendu est composé de 3 communes classées « bourg centre » et de 20 communes de moins de 200 habitants très éloignés de la seule et unique déchèterie située à Maiche. Certaines d'entre elles sont situées à plus de 30 kilomètres de Maiche.</p> <p>Les élus avaient en tête de créer un service de proximité permettant un traitement identique et équitable à chaque usager de la collectivité. Afin de ne pas consommer du foncier, le projet s'oriente sur le déploiement d'une déchèterie mobile au plus près des usagers.</p> <p>Une trentaine de communes bénéficieraient maintenant de ce nouveau service.</p>
Partenaires	CCPM ETAT
Coût prévisionnel	<p>Déchèterie mobile - remorque (système Moving Tri) : 85 000,00 € HT Benne 30 m³ : 5 960,00 € HT Camion 6x4 ampli roll + grue : 199 700,00 € HT Terminal enregistreur cartes de passage : 820,00 € HT</p>

	Fournitures diverses et informations (panneaux/flyers/communiqués) : 1500,00 € HT Montant 292 980,00 € HT
Plan de financement	Aucun plan de financement, la collectivité seule finance ce dossier.
Calendrier	Ce nouveau service doit débuter au printemps, le Haut-Doubs malgré le réchauffement climatique bénéficie encore d'une saison hivernale relativement rigoureuse.
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase PRO



Fiche action 5.3/projet Modernisation des points de collecte de verre

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 5
Action n°	5.3
Maître d'ouvrage	CCPM Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes du Pays de Maiche met au service de ses usagers une collecte du verre à l'aide de points d'apport volontaires matérialisés par des colonnes d'une capacité de 4 m³ chacune qui sont réparties sur les 43 communes qui la compose.</p> <p>Ces colonnes sont propriétés de l'intercommunalité et sont au nombre de 140. Cette collecte est effectuée par un prestataire privé, qui a débuté en 2001 ce qui correspond à l'âge des colonnes.</p> <p>L'EPCI a été la fusion entre 2 anciennes communautés de communes en 2017 et les colonnes de ces dernières ne sont pas identiques et deviennent avec le temps et l'usage intensif abimées et usées.</p> <p>Les élus et la commission dédiée ont souhaité renouveler le parc et en même temps définir et renouer avec une cohérence territoriale. En effet, nous remarquons sur le territoire au moins 4 colonnes aux matériaux différents allant de la ferraille au plastique et aussi de la fibre de verre.</p> <p>La collectivité est composée de 3 communes dites « bourg centre » et de nombreuses communes ne dépassant pas les 200 habitants, un territoire rural.</p> <p>Pour les 3 communes dites « bourg centre », les élus souhaiteraient également intégrer des</p>

	<p>colonnes semi enterrées. Ces futures colonnes disposeront d'avantages comme l'insonorisation, l'esthétique, et seront bardées de bois résineux qui seront en harmonie avec notre environnement. La transition s'échelonnerait sur plusieurs années.</p>
Partenaires	<p>La Communauté de Communes est seule à financer ce projet. Un inventaire des colonnes a été réalisé, une demande auprès des élus a été effectuée concernant leurs besoins de déplacement, de suppression ou de rajout La commission a choisi la colonne la plus appropriée ; A ce jour 3 colonnes aériennes ont été commandées et la prochaine commission va définir la suite.</p>
Coût prévisionnel	<p>3 colonnes Cuba Bois : 5 713,20 € HT Budget 2022 : 15 000,00 € HT</p> <p>TOTAL : 20 713,20 € H.T.</p>
Plan de financement	<p>La collectivité souhaite financer sur plusieurs années ce projet. Elle oriente son budget annuel sur 15 000,00 € HT</p>
Calendrier	<p>Une étude a été menée sur les besoins et volontés de chaque commune, Une priorité sera mise en place sur les colonnes les plus abimées et les centres-villes.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase APD

Fiche action 5.4/projet **Généralisation du tri à la source des biodéchets et accompagnement des initiatives favorisant le réemploi**

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 5
Action n°	5.4
Maître d'ouvrage	CCPM Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Les biodéchets sont constitués des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables.</p> <p><u>Pour simplifier un biodéchet est :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, ▪ Tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issue notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ▪ Ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de ou de transformation de denrées alimentaires <p>Une partie de ces déchets peut être évitée, par exemple grâce à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le reste de ces déchets peut et doit être valorisé spécifiquement, pour garantir une bonne qualité de traitement. De plus, c'est un</p>

	<p>gaspillage que de les éliminer par incinération ou encore mise en décharge alors qu'ils représentent une ressource importante en matière et en énergie ainsi qu'une éventuelle source de revenus.</p> <p>Les biodéchets représentent un tiers des poubelles résiduelles des Français ; c'est un gisement non négligeable qu'il faut maintenant détourner de l'élimination en vue d'une économie circulaire de la matière organique. La loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets avant 2025.</p> <p>Dans de nombreux pays d'Europe (Allemagne, Suisse, Autriche, Italie, Espagne, Belgique ...), la valorisation organique s'est développée à partir des biodéchets collectés sélectivement depuis une dizaine d'années. Ce type de collecte a connu un développement très important dans ces pays en quelques années seulement ; la généralisation du tri à la source des biodéchets à tous les acteurs français est donc bien réalisable d'ici 2025...</p> <p>La loi de lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire insère un nouveau seuil pour les producteurs de plus de 5 t/an de biodéchets qui auront alors l'obligation de trier à la source leurs biodéchets à compter du 1er janvier 2023.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • PREVAL HAUT DOUBS « Préval est l'établissement public pour la prévention et la valorisation des déchets, au service du territoire du Haut-Doubs » Préval regroupe 25 % de la population du Doubs soit environ 141 500 habitants. 7 Communautés de Communes et un Syndicat mixte de collecte des Ordures ménagères adhèrent à Préval. • Une étude est menée en partenariat avec toutes les collectivités du Haut-Doubs et leurs habitants
Coût prévisionnel	Etude réalisée pour le tri à la source des biodéchets et accompagnement des initiatives

	<p>favorisant le réemploi : 77 000,00 € HT</p> <p>TOTAL : 77 000,00 € H.T.</p>
Plan de financement	<p>ADEME : 53 900,00 € HT</p> <p>PREVAL : 18 100,00 € HT</p> <p>Part CCPM : 5 000,00 € HT</p> <hr/> <p>Coût des travaux = 77 000,00 € HT</p>
Calendrier	<p style="text-align: center;">PHASE 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'étude territoriale a débuté fin septembre • Une enquête des biodéchets a été mis en ligne du 20 septembre au 27 octobre • Une campagne de caractérisation a eu lieu du 25 octobre au 10 novembre • Le prochain COPIL sera organisé en janvier suite au rendu de la phase I de Diagnostic du territoire. • Le prochain comité de pilotage aura lieu en janvier
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Questionnaires diffusés largement</p> <p>Enquêtes</p> <p>Communiqués de presse</p> <p>Caractérisation (échantillonnage direct sur les déchets collectés OMR)</p>
Création d'une Recyclerie à Maiche	<p>L'association Re Bon</p> <p>Re Bon a été façonnée grâce aux forces vives du territoire. L'association, créée en décembre 2019, est composée de citoyens, de structures du réemploi, de collectivités, etc. Sa raison d'être s'articule autour de trois thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire le gaspillage en réemployant des objets destinés à être jetés • Encourager une consommation alternative en donnant une seconde vie aux objets • Favoriser l'insertion sociale et professionnelle, à travers les activités de collecte , valorisation et vente

	<p style="text-align: center;">Les Partenaires</p> <p>Initiateur du projet et propriétaire du bâtiment, Préval Haut-Doubs, établissement public pour la réduction et la valorisation des déchets, loue le bâtiment à Re Bon et soutient l'activité de la recyclerie portée par l'association, via une convention de partenariat.</p> <p>L'association a reçu des subventions de l'ADEME et de la Région Bourgogne Franche-Comté pour les investissements matériels nécessaires au lancement de l'activité.</p> <p>Concernant l'ouverture de l'atelier chantier d'insertion, Re Bon bénéficie de soutiens financiers de la DREETS, du Département du Doubs et de la Communauté de Communes du Pays de Maïche.</p> <p style="text-align: center;">ACTIVITE</p> <p>Donner une nouvelle vie à des objets destinés à être jetés</p> <p>Favoriser l'insertion sociale et professionnelle</p> <p>Sensibiliser la population à une consommation responsable</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase EXE



Fiche action 5.5/projet Poursuivre la sensibilisation et l'éducation à l'environnement

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 5
Action n°	5.5
Maître d'ouvrage	CCPM Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Les déchets et les moyens mis en œuvre pour les collecter ainsi que leur valorisation sont des enjeux majeurs pour notre société.</p> <p>Malgré les informations liées à ces problématiques, malheureusement des personnes ne sont pas encore totalement sensibilisées, et les collectivités doivent sans cesse informer par tous les moyens possibles les populations par la diffusion de messages, d'actions informatives, et de forum.</p>
Partenaires	Aucun, seule la collectivité assure ces informations et ces actions.
Coût prévisionnel	5 000,00 € HT
Plan de financement	CCPM 100%
Calendrier	Les actions et publicités, messages sont engagés tout au cours de l'année.
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase PRG



Fiche action 5.6/projet Acquisition d'un camion benne pour la collecte du tri sélectif.

CRTE



Orientation stratégique n°	AXE 5
Action n°	5.6
Maître d'ouvrage	CCPM Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>La Collecte visant à ramasser les déchets ménagers prétriés par les producteurs ou usagers (plastiques, papiers, cartons, journaux, magazines, déchets fermentescibles, etc.) dans le but de les valoriser dans des unités de traitement spécifiques.</p> <p>L'extension du TRI ne cesse d'augmenter et les collectes de plus en plus fréquentes et importantes requièrent des moyens adaptés tant sur le point humain que technique.</p> <p>La Communauté de Communes du Pays de Maiche qui compte 19 000 habitants est située sur 2 plateaux. Un territoire très vaste de 171 km² regroupant 43 communes avec certaines d'entre elles se trouvant à plus de 30 kms du quai de transfert situé à Maiche.</p> <p>Ces deux spécificités, L'extension du TRI et l'éloignement des communes obligent la collectivité à investir dans un camion plus volumineux et plus adapté et donc collecter beaucoup plus de déchets et éviter les allers et retour de la commune collectée jusqu'au quai de transfert.</p>
Partenaires	<p>CCPM</p> <p>Différents aspects ont été effectués :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretiens avec fournisseurs • Déplacement dans une collectivité • Démonstrations de véhicules • Essais sur notre territoire

Coût prévisionnel	Châssis : 96 000,00 € HT Benne à ordures ménagères : 93 000,00 € HT Identification (lecture de puces pour facturation) : 15 000,00 € HT TOTAL : 204 000,00 € HT
Plan de financement	CCPM 100%
Calendrier	Les consultations et concertations ont été effectuées, Le matériel adéquate déterminé. Un appel d'offre sera lancé en mars 2022 Et l'acquisition début 2023 (plus de 52 semaines de délai de livraison)
Indicateurs d'évaluation proposés	Phase APD



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

GLOSSAIRE

Indicateurs d'évaluation

CRTE



PRG	Programmation
ESQ	Esquisse
APD	Avant Projet Définitif
PRO	PROJET
EXE	Exécution



PROTOCOLE D'ENGAGEMENT / CONVENTION D'INITIALISATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ENTRE

L'ÉTAT

ET

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

PREAMBULE

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

La présente convention précise la méthode de travail définie par les signataires, en identifiant les besoins d'ingénierie ou d'assistance technique que nécessitera la préparation du CRTE et sa mise en œuvre. La convention permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du CRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Les cosignataires s'accordent pour que ce futur CRTE du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Maïche favorise la réalisation d'un projet de territoire ainsi que, le cas échéant, la réalisation ou la participation à l'élaboration des documents de planification et de programmation suivants : *SCOT, PLUi, Schéma de mutualisation, Schéma intercommunal de développement économique, Schéma directeur intercommunal des mobilités, Schéma directeur d'assainissement et de gestion de l'eau potable.*

Dans la perspective de la signature du CRTE, les cosignataires s'engagent à travers ce protocole à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. A ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Etabli pour la durée du mandat, le contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière pourra être portée à l'association de représentants de la société civile.

Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la région et le département, s'ils souhaitent s'y associer.

ARTICLE 1^{ER} : PRESENTATION DU TERRITOIRE

Territoire situé à l'Est du Département du Doubs et de la Région Bourgogne Franche-Comté, adossé à la Suisse, la Communauté de Communes du Pays de Maïche regroupe aujourd'hui 43 communes s'étendant sur 171,55 km². Environ 19 000 habitants y vivent dans l'un des différents secteurs bien distincts : le plateau de Maïche qui mène vers le Haut-Doubs ; la vallée du Dessoubre qui rejoint Saint-Hippolyte où le Doubs est un trait d'union vers une autre vallée rejoignant la Suisse via Soulce-Cernay, Vaufrey et Glère ; enfin deux autres plateaux, du Lomont où se trouve Montécheroux ou Chamesol et de l'autre côté d'autres communes comme les Terres de Chaux ou Valoreille qui font également face au Plateau de Maïche...

Cette diversité géographique apparaît comme une source de richesse et de complémentarité. Entre rivières, forêts et pâturages, ses atouts variés que l'on retrouve au niveau touristique autour d'un patrimoine remarquable et de nombreuses activités de pleine nature à la station de loisirs de la Combe Saint-Pierre notamment, font que le Pays de Maïche a toute sa place dans le Parc Naturel Régional du Doubs Horloger.

Engagé dans le développement du tourisme, activité économique à part entière et non délocalisable, la CCPM l'est aussi dans la sauvegarde des savoir-faire, industriels notamment en s'inscrivant dans le dispositif national Territoire d'Industrie, dans le soutien au commerce local comme récemment durant la crise sanitaire et dans la pérennisation des activités agricoles...

L'intercommunalité prend une place de plus en plus importante dans la vie quotidienne des habitants. Des compétences lui ont été transférées mais la commune reste la cellule de base de la vie démocratique. Le

législateur a donc proposé aux communautés de communes qui le souhaitent d'établir un pacte de gouvernance afin d'établir clairement les modalités de coopération et d'action.

Dans le but d'améliorer les collaborations entre les intercommunalités et les collectivités territoriales, de rationaliser les mutualisations des compétences et des moyens, un pacte de gouvernance a donc été mis en place à l'échelle de la CCPM. Une gouvernance ouverte et respectueuse de la diversité des 43 communes la composant, garantie de l'efficacité, de l'appropriation et de la bonne compréhension des politiques intercommunales. Outre le conseil communautaire qui rassemble les délégués de chaque commune, elle s'appuie sur les comités de secteurs ainsi que la conférence des maires.

Sans oublier l'information régulière de tous les élus municipaux du territoire et une communication importante auprès de la population. Ces habitants, quelle que soit leur génération sont au cœur de l'action de la communauté de communes, de la petite enfance avec un relais qui lui est dédié au grand âge avec le portage de repas et une maison d'accueil rurale pour personnes âgées, en passant par les écoles dont elle assume en partie la compétence et la vie associative si importante dans la société actuelle.

L'avenir du territoire de la CCPM s'écrira dans le respect des compétences respectives des différents collectivités et de la libre administration des communes en mobilisant nos forces pour relever les défis économiques, environnementaux et sociaux, pour porter nos ambitions de développement et pour favoriser le bien-être des habitants.

ARTICLE 2 : LES OBJECTIFS DU FUTUR CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA CCPM

Ce contrat déclinera les axes et orientations stratégiques arrêtées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Maïche et proposera un cadre permanent de référence pour les élus de l'intercommunalité et de ses communes membres, les services déconcentrés de l'Etat, les opérateurs nationaux ainsi que pour la région et le département s'ils souhaitent s'y associer.

Il identifiera les projets et actions pertinentes déclinées et orientations stratégiques, amenées à nourrir le projet de territoire de l'intercommunalité s'inscrivant dans les axes stratégiques suivantes :

- AXE 1 | MAICHE 2026
- AXE 2 | SOLIDARITE ET VIVRE ENSEMBLE
- AXE 3 | IMAGE, QUALITE DE VIE ET IDENTITE LOCALE
- AXE 4 | ATTRACTIVITE ET DYNAMISME ECONOMIQUE
- AXE 5 | AMENAGEMENT DURABLE ET EQUITABLE

L'annexe 1 du présent document a vocation à décliner les différents axes du futur contrat de relance et de transition écologique énoncés au sein de l'article 2 en orientations stratégiques et actions opérationnelles.

ARTICLE 3 : LES MESURES DE RELANCE EN AMONT DE LA SIGNATURE DU CRTE

Cette partie de la convention d'initialisation vise à définir l'accord entre d'une part, l'Etat, et le cas échéant d'autres financeurs, et d'autre part, le territoire, sur les financements d'ores et déjà alloués pour la relance ou susceptibles de l'être en amont du CRTE. Peut être rappelé ici que la signature de cette convention d'initialisation n'obère pas la candidature du territoire à un appel à projet ou à manifestation d'intérêt en cours dans le cadre de France relance. Ce volet relance aura vocation à être intégré (pour rappel) au sein du CRTE.

Cela étant entendu, les signataires s'engagent à faciliter, dans le cadre du travail préparatoire du CRTE, le financement des projets suivants prêts à démarrer dès 2021 :

- La construction d'un groupe scolaire inclusif au sein du centre-bourg ;
- L'aménagement des zones d'activités reconnues d'intérêt communautaire ;
- La réalisation d'une plateforme multisports et d'un skate parc ;
- Les rénovations de logements ;
- Les rénovations (notamment thermiques) et mises en accessibilité des bâtiments publics ;
- Les travaux d'éclairage public ;
- Les schémas directeurs d'eau et d'assainissement et travaux de réseau et/ou sur stations d'épuration ;
- Les dossiers déposés dans le cadre des appels à projet « socle numérique dans les écoles » et « continuité pédagogique ».

Les actions inscrites aux programmes pluriannuels d'investissement de l'intercommunalité et du bourg-centre délibérés en Conseil Municipal et Conseil Communautaire dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2021-2024 pourront également être étudiées. Ces dernières sont décrites au sein de l'annexe 2.

ARTICLE 4 : LE RECENSEMENT DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS OU PROGRAMMES EN COURS

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des cofinancements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Le programme Territoires d'industrie duquel relève l'intercommunalité,
- La convention territoriale globale signée avec la CAF,
- Le contrat local de santé signé avec l'Agence régionale de santé via le PETR,
- Délégation du Conseil régional en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise,
- Les contrats signés avec le Conseil départemental : P@C 25.

ARTICLE 5 : L'APPUI EN INGENIERIE POUR ELABORER ET SUIVRE LE CRTE

Les signataires conviennent de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie internes du territoire et les assistances à maîtrise d'ouvrage dont les collectivités auront besoin pour mettre en œuvre leur projet de territoire et construire puis animer le CRTE. Les besoins prioritaires identifiés portent sur les thèmes suivants :

- Construction participative du projet de territoire / consultation du public ;
- Animation et suivi du CRTE.

Dès lors une demande de cofinancement sera adressée à l'ANCT, la Banque des Territoires et le FNADT pour :

- Un poste de chef de projet du futur CRTE ;
- Une opération de revitalisation du territoire (ORT) sur le périmètre de la commune de Maîche.

Le préfet, délégué territorial de l'Agence nationale de cohésion des territoires, pourra s'engager à mobiliser les ressources proposées pour l'appui en ingénierie (recrutement de chefs de projets pour la durée du mandat, assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence nationale de cohésion des territoires, du CEREMA ou de tout autre opérateur), au bénéfice de l'intercommunalité et/ou de ses membres.

ARTICLE 6 : CONSTRUCTION DU FUTUR CRTE

Les signataires s'accordent pour élaborer un futur contrat de relance et de transition écologique qui sera constitué :

- D'une première partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques ;
- D'une deuxième partie consacrée aux programmes d'action opérationnels envisagés sur la durée du contrat ;
- D'une troisième partie (ou annexes financières) détaillant les financements attribués et engagés.

Le CRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

L'État s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat Etat-régions ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'État recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »).

Le volet financier du CRTE assure la complémentarité de l'action des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire, en respectant les règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage, dans une logique de subsidiarité.

ARTICLE 7 : ROLE ET COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet et du Président de l'intercommunalité. Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE. Il sera composé des autres acteurs suivants :

- Le conseil régional ;
- Le conseil départemental.

La fréquence des réunions du comité de pilotage, qui sera notamment chargé d'identifier les opérations prêtes à démarrer dans le cadre de la relance et valider les fiche-actions lorsque les projets sont jugés mûrs et que les financements associés sont connus, est arrêtée à 3 réunions par an qui devront prioritairement avoir lieu au cours des mois de février, juin et octobre.

ARTICLE 8 : CREATION D'UN COMITE DES PARTENAIRES OU D'UNE INSTANCE EN TENANT LIEU

Dans la phase de préparation du CRTE puis son exécution, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les représentants des institutions suivantes :

- La chambre interdépartementale d'agriculture Doubs-Territoire de Belfort
- La chambre des métiers et de l'artisanat du Doubs ;
- La chambre de commerce et d'industrie du Doubs ;
- L'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) ;
- La banque des territoires ;
- L'agence de la transition écologique - Bourgogne-Franche-Comté (ADEME) ;
- Le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) ;

- L'agence nationale de l'habitat (ANAH) ;
- Le parc naturel régional horloger ;
- Le syndicat mixte du Dessoubre ;
- Le syndicat mixte pour la prévention et la valorisation des déchets ménagers et assimilés (PREVAL) ;
- L'office national des forêts (ONF) ;
- Le syndicat d'énergie du Doubs (SYDED) ;
- L'agence économique régionale (AER) ;
- La caisse d'allocations familiales (CAF) ;
- Pôle emploi ;
- La mission locale.

Les signataires s'accordent sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire. Le suivi du contrat de relance et de transition écologique fera l'objet d'une association des membres du comité des partenaires. Les modalités concrètes de cette association seront définies par le comité de pilotage.

Un bilan de l'état d'avancement du contrat de relance et de transition écologique sera présenté et débattu au sein du comité des partenaires chaque année et prioritairement au cours du mois de décembre.

ARTICLE 9 : COMMUNICATION

Les signataires de la convention d'initialisation s'engagent ici à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Fait à Maîche, le 29 juin 2021

**Le Sous-Préfet,
Jacky HAUTIER**



**Le Président,
Franck VILLEMMAIN**



ANNEXE 1

RELATIVE AUX OBJECTIFS DU FUTUR CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA CCPM

(Article 2 de la convention d'initialisation du contrat de relance et de transition écologique)

AXE 1 | MAICHE 2026

Située à 777m d'altitude entre le Doubs et le Dessoubre, Maïche, commune pittoresque au milieu des forêts de sapins, est une ville moyenne en plein essor, grâce au dynamisme de son tissu économique, de ses possibilités touristiques, de ses richesses naturelles et patrimoniales. Sa position géographique, à 10 km de la frontière suisse, lui permet d'avoir des relations privilégiées avec ses voisins helvétiques.

Chef-lieu de canton de 4 380 habitants, Maïche offre la quasi-totalité des services que l'on peut trouver en milieu urbain, tout en demeurant une localité à dimension humaine, au cœur d'une région essentiellement rurale. La zone d'attractivité de Maïche s'exerce sur une vingtaine de communes environnantes. Ce rayonnement est dû notamment à son dynamisme commercial, à sa foire mensuelle, à ses entreprises et artisans, aux établissements scolaires (3 établissements publics et privés, d'enseignement général, de la maternelle à la 3ème), à une vaste gamme de services sanitaires et sociaux réunis pour certains dans une Maison de la Santé, à un Pôle famille dynamique, des activités culturelles (bibliothèque, université populaire) ou sportives (une soixantaine d'associations, divers équipements de loisirs, une piscine couverte, pistes de ski de fond, de ski alpin et de randonnée).

Très engagé auprès des industriels, artisans et commerçants locaux qu'elle souhaite soutenir en cette période de crise sanitaire difficile, notamment par l'intermédiaire de l'adhésion de l'EPCI au dispositif Territoire d'Industrie et au pacte régional avec les territoires pour l'économie de proximité,

sur les volets entreprises et action collective, et souhaitant soutenir les projets visant à la reconversion des friches urbaines, commerciales et industrielles, soutenir les commerces et artisans par des opérations de restructuration et de réhabilitation des commerces mais également par la numérisation des petits commerces et des TPE/PME, la rénovation énergétique des bâtiments publics, la création d'îlots de fraîcheur, de voies vertes et cyclables, la Communauté de Communes du Pays de Maïche s'est positionnée en faveur et a soutenu la candidature de la commune de Maïche.

Le centre-bourg n'ayant cependant pas été retenu au sein du dispositif, et suite à concertation avec les services de l'Etat et notamment la réunion d'échange du 04 mai 2021 ayant eu lieu en Préfecture sous la Présidence de Monsieur le Préfet du Département du Doubs, durant laquelle Maïche a été explicitement reconnu en tant que pôle de centralité économique, associatif et culturel du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Maïche, il appartient ce jour à l'EPCI de soutenir son développement afin de soutenir le dynamisme de l'ensemble du territoire de l'intercommunalité.

C'est pourquoi, le premier axe du CRTE et du projet de territoire de l'intercommunalité devra veiller à atteindre les objectifs à vocation intercommunale définis par les élus de la commune de Maïche et traduis au sein du programme pluriannuel d'investissement de la collectivité. Ces derniers sont décrits par orientations stratégiques et détaillés par actions opérationnelles ci-dessous.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	ACTIONS OPERATIONNELLES
Revitalisation du centre-bourg	Lancement d'une ORT visant à porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation du centre-ville
Améliorer la circulation et le stationnement	Créer des îlots de fraîcheurs et des places de stationnement en centre-ville et poursuivre la réflexion engagée concernant la valorisation, la circulation et le stationnement
Maintenir l'offre locale de santé	Travailler à l'extension de la maison de santé
Encourager les pratiques sportives	Travailler à l'aménagement d'un complexe sportif à vocation intercommunal (création de court de Padel, d'un stade synthétique, etc...) Créer des parcours de santé (aménagements fitness de plein air)
Favoriser le développement d'une vie culturelle et de loisirs diversifiées	Réaménager le parc du Château du Désert ainsi que les bâtiments municipaux du site : Château du Désert et salles Ducreux et Decrin dans l'optique d'en faire un véritable pôle culturel
Porter une politique territoriale petite enfance, enfance et jeunesse	Création d'un nouveau groupe scolaire inclusif à destination des élèves Maïchois et des communes voisines ne disposant plus d'écoles rurales Travailler sur le niveau de service et les tarifs proposés à la population en matière de périscolaire, restauration scolaire et d'animation
Opter pour une stratégie de développement économique qualitatif et durable	Réviser le PLU communal afin, notamment, de permettre le développement d'une zone commerciale végétalisée dans le respect des orientations du SCOT et prenant en compte les ambitions du SRADDET afin de diminuer les déplacements motorisés des consommateurs vers d'autres pôles urbains extérieurs à l'intercommunalité
Renforcer l'offre touristique et d'hébergement	Développer, au cours des cinq prochaines années, le site du camping municipal Saint-Michel en lien avec les priorités intercommunales (hébergement 4 saisons, synergies avec les structures de loisirs intercommunales du Complexe aquatique et de la Combe Saint-Pierre, etc...)
Favoriser les mobilités douces et rendre accessible les équipements et services de proximité afin de renforcer la qualité de vie	Création d'une voie verte conforme aux orientations du schéma cyclable départemental et notamment le programme centre-bourg Réalisation d'aménagements conformes aux orientations du département et de la CCPM (garages à vélo, mise en place du système point-nœud, etc...)
Développer les initiatives créatrices de lien social	Favoriser l'entraide et la convivialité envers les personnes âgées, les aidants ou encore la jeunesse du territoire par la mise en œuvre de RDV des aidants, de jardins partagés/familiaux, d'un groupe jeune, d'aménagements et d'investissement sur le bâti existant, etc...

Les axes suivants sont la traduction littérale des orientations politiques et investissements structurants débattus et actés par l'assemblée délibérante de l'EPCI lors du débat d'orientation budgétaire et du vote des différents budgets primitifs de l'intercommunalité. S'ils concernent d'abord l'EPCI, tout projet communal s'inscrivant dans l'une des orientations stratégiques et/ou actions opérationnelles de ces axes fera l'objet d'une analyse et d'un soutien des différents partenaires signataires du futur CRTE.

AXE 2 | SOLIDARITE ET VIVRE ENSEMBLE

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	ACTIONS OPERATIONNELLES
Porter une politique territoriale petite enfance, enfance et jeunesse	<p>Travailler à l'uniformisation de la compétence scolaire sur le territoire de l'intercommunalité</p> <p>Réévaluer, en fonction de la vétusté des bâtiments scolaires et des efforts d'ores et déjà consentis par les communes, le taux de participation attendu lors de nouveaux investissements sur le bâti (fonds de concours)</p> <p>Proposer, à tous les habitants du territoire, un égal accès aux services du RAM</p>
Maintenir l'offre locale de santé	Mailler le territoire en défibrillateurs
Coconstruire la réponse aux risques au sein du territoire	<p>Accompagner le projet du SDIS de construction d'une caserne sur Saint-Hippolyte</p> <p>Faciliter l'intervention des services du SDIS et du SAMU en travaillant au maillage et à l'éclairage des zones accueillant des moyens de secours hélicoptérés</p>
Développer les initiatives créatrices de lien social	<p>Intégrer le CCAS de Saint-Hippolyte au CIAS</p> <p>Mettre en œuvre les différentes fiches actions issues de l'analyse des besoins sociaux réalisée en lien étroit avec la CAF</p> <p>Etudier l'opportunité d'une création d'un demi-poste d'assistante sociale afin de développer le service sur le territoire</p>
Favoriser l'aide aux personnes âgées	<p>Etudier la nécessité de mettre en place un service de transport régulier et/ou à la demande à l'intérieur du périmètre de la CCPM</p> <p>Recenser toutes les associations du territoire de la CCPM</p>
Accompagner le monde associatif	<p>Travailler sur un document en direction des associations valorisant la contribution de la CCPM (subventions, Mise à disposition de personnel, prêt de matériel, ...)</p> <p>Réajuster le mode de participation financière au fonctionnement des associations par la rédaction d'un nouveau règlement d'attribution des subventions</p> <p>Lancer une réflexion autour de la création d'un office intercommunal visant à accompagner et intégrer aux réflexions les acteurs économiques et associatifs du territoire</p>

AXE 3 | IMAGE, QUALITE DE VIE ET IDENTITE LOCALE

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	ACTIONS OPERATIONNELLES
Communiquer, promouvoir le territoire et valoriser son identité	<p>Créer un nouveau logo (déclinable pour l'ensemble des activités de la CCPM) ainsi que l'ensemble de l'identité visuelle de l'intercommunalité</p> <p>Mieux communiquer avec les communes et les habitants : rédaction et mise en œuvre d'un pacte de gouvernance, d'une charte élus-agents, modification de la formule et de la fréquence de publication du bulletin intercommunal, etc...</p> <p>Travailler à la signalétique du territoire (bâtiments, véhicules, panneaux d'entrée et de sortie de l'intercommunalité, des zones d'activité, etc...)</p>
Améliorer l'accès à la société de l'information aux entreprises et aux habitants du territoire	<p>Mettre en place et développer un Etablissement France Service</p> <p>Permettre l'accès libre au web et technologies numériques au sein de l'EFS (accompagné d'un agent en cas de besoin)</p> <p>Améliorer la couverture et l'accès à la fibre pour les entreprises et les particuliers (en lien avec le Smix THD)</p>
Encourager les pratiques sportives	Favoriser l'accès au sport pour tous : création de terrains multisports, d'aménagements fitness de plein air, etc...
Favoriser le développement d'une vie culturelle et de loisirs diversifiées	Maintenir, pérenniser et développer l'offre culturelle proposée sur le territoire (médiathèque de Saint-Hippolyte, etc...)
Valoriser la biodiversité, les paysages et les sites naturels remarquables	<p>Développer, entretenir et valoriser les sentiers de randonnée pédestre, raquette, VTT et équestre (aménagement pour VTT électrique, ...)</p> <p>Favoriser les sorties accompagnées (randonnées et vtt)</p> <p>Développer et aménager un site touristique à Saint-Hippolyte sur le thème de l'eau (pêche, canoé, aménagement côtier, baignade, jeux d'eau, ...)</p> <p>Développer et animer les sites remarquables autour de l'eau (Tourbières ; grottes avec la spéléo ; site de Goumois, etc...)</p>
Lutter contre le gaspillage et développer l'économie circulaire	Généraliser le tri à la source des biodéchets et accompagner les initiatives favorisant le réemploi (recyclerie, etc...)
Gérer les pollutions et les déchets	<p>Réfléchir à une meilleure gestion des déchets des professionnels et des déchets verts : mise à disposition de broyeurs, etc...</p> <p>Mener des actions de sensibilisations à l'éducation à l'environnement, au développement durable et au tri des déchets dans les écoles, les entreprises, en déchetterie et/ou bâtiments publics situés sur le territoire</p> <p>Etudier l'opportunité de la mise en place d'une déchetterie mobile en direction des secteurs les plus éloignés de la déchetterie</p> <p>Aménager le site des inertes de la déchetterie</p> <p>Réétudier les circuits de collecte dans le but d'optimiser le temps et réduire l'empreinte carbone du service</p> <p>Créer un nouveau bâtiment sur le site de la déchetterie afin de rendre son fonctionnement plus opérationnel (vestiaires, remisage de véhicules, outils, EPI, etc...)</p> <p>Mise en conformité des différentes conventions de rejets entre la CCPM et les fromageries du territoire</p> <p>Accompagner les pratiques et la mise en œuvre des efforts consentis par la filière agricole</p> <p>Travailler sur les ouvrages d'eau potable, d'assainissement (collectif et non collectif) ainsi que de gestion des eaux pluviales en fonction de l'état des lieux réalisés en 2017 dans le cadre de la prise de compétence mais également des schémas directeurs d'assainissement et d'eau potable en cours ou à venir</p> <p>Etudier les différents modes de gestion envisageables pour l'intercommunalité dans le cadre de la gestion de l'eau potable (DSP courant jusqu'en 2023)</p>

AXE 4 | ATTRACTIVITE ET DYNAMISME ECONOMIQUE

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	ACTIONS OPERATIONNELLES
Accompagner les acteurs économiques et associatifs ainsi que le développement des entreprises	<p><i>Lien vers Accompagner le monde associatif</i></p>
Développer un projet touristique basé sur le patrimoine naturel et culturel du territoire, l'animation et l'économie touristique	<p>Créer une marque propre au site de la Combe Saint Pierre <i>Lien vers Communiquer, promouvoir le territoire et valoriser son identité</i></p> <p>Construire et aménager des voies vertes afin de créer un maillage cohérent à l'échelle du territoire et faciliter/encourager les mobilités douces de la population locale, des professionnels et des touristes</p> <p>Travailler sur la thématique de la mobilité en lien avec le Département et dans le respect de son schéma cyclable. A ce titre, proposer de retenir dès 2022 la commune de Maïche dans le dispositif Bourg-centre afin de développer les synergies entre cette commune et les communes situées dans un rayon de 10KM</p> <p>Travailler sur le mode de fonctionnement du site de la Combe Saint-Pierre dans l'optique de réaliser des économies d'échelles qui pourraient être réinjectées dans d'autres projets à vocation touristique</p> <p>Accompagner la gestion des campings (Maïche, Goumois, Glère, Vaufrey, Saint-Hippolyte, Valoreille) et travailler à proposer une offre d'hébergement variée et cohérente avec les forces et les faiblesses de chaque territoire</p> <p>Poursuivre l'aménagement des aires de camping-car afin de proposer une offre cohérente sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité</p> <p>Pérenniser le récent service « Développement économique »</p>
Mettre en œuvre une stratégie de développement économique qualitative et durable	<p>Travailler à l'aménagement (dépôt de permis d'aménager) et à la promotion des 5 zones d'activités de la CCPM</p> <p>Porter et développer les projets émanant de Territoire d'Industrie à l'échelle de la CCPM</p> <p>Développer les échanges avec les entreprises du territoire dans le but d'agir en facilitateur</p> <p><i>Lien vers Accueillir et accompagner les acteurs économiques et le développement des entreprises</i></p> <p>Imaginer un moyen pour faire connaître et développer les circuits courts entre nos producteurs de produits locaux et les consommateurs (marchés, camion itinérant, visite d'exploitation, etc..)</p> <p>Accompagner, soutenir et valoriser le monde agricole et la filière bois</p>
Favoriser l'innovation environnementale et sociale comme moteur du développement économique	<p>Généraliser la clause d'insertion sociale dans les marchés publics</p>
Coordonner les acteurs publics et privés pour l'emploi et la gestion des compétences	<p>Poursuivre le travail partenarial engagé de longue date avec Pôle-Emploi, la Mission Locale et le CDG25</p>

AXE 5 | AMENAGEMENT DURABLE ET EQUITABLE

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	ACTIONS OPERATIONNELLES
Harmoniser les compétences communautaires sur le territoire	<p><i>Lien vers Gérer les pollutions et les déchets</i></p> <p><i>Lien vers Porter une politique territoriale petite enfance, enfance et jeunesse</i></p>
Mettre en place une politique d'aménagement cohérente à moyen et long terme s'inscrivant dans une dynamique territoriale globale	<p>Poursuivre et/ou lancer les schémas directeurs d'assainissement et d'eau potable</p> <p>Travailler à un schéma directeur intercommunal des mobilités</p> <p>Travailler à un schéma intercommunal de développement économique</p> <p>Travailler sur l'opportunité de mettre en place un PLUI</p> <p>S'inscrire dans une démarche participative en lien avec le PNR afin de porter la voix de l'intercommunalité et coconstruire un projet de territoire à l'échelle du Parc</p> <p>Réaliser un état des lieux de l'ensemble des bâtiments, voiries et de l'éclairage public du territoire (propriété communale et intercommunale) afin de construire un programme pluriannuel de travaux dans l'optique de valoriser le patrimoine existant et d'en améliorer les performances énergétiques</p> <p>Travailler à l'installation de panneaux photovoltaïques des toitures et parkings publics qui s'y prêtent. Partenariats publics-privés envisageables</p> <p>S'interroger sur l'intérêt pour le territoire de voir la CCPM s'emparer de la gestion des bornes de recharges électriques dans le but de créer un maillage intercommunal cohérent</p>
Approfondir les mutualisations sur le territoire	<p>Réaliser un schéma de mutualisation</p> <p>Modifier les statuts de l'EPCI afin de lui permettre de devenir coordinateur en matière de marché public</p> <p>Renforcer, pérenniser et sécuriser les services communs existants (comptabilité des communes ; service d'instruction du droit des sols)</p> <p>Développer de nouveaux services communs dans l'intérêt du territoire et des communes (service support informatique ; service d'assistance technique, etc...)</p>

Ces orientations stratégiques feront l'objet de fiches descriptives qui comprendront des objectifs – chiffrés et/ou qualitatifs – qui pourront être selon le cas numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux et seront mesurés par des indicateurs de résultats. Elles indiqueront la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

ANNEXE 2

**RELATIVE AUX PROGRAMMES
PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENTS DES
AXES 1 A 5**

(Article 3 de la convention d'initialisation du contrat de relance et de transition écologique)

AXE 1 | Programme pluriannuel d'investissements

Dépenses d'investissement de la commune de Maïche

LIBELLE TRAVAUX / PPI 2021-2024	2021	2022	2023	2024	TOTAL 4 ANS
Espace vert- aire de jeux-bacs à fleurs / cr Etude 0 phyto	11 327 €	- €	- €	- €	11 327 €
Etude révision du PLU	42 800 €	- €	- €	- €	42 800 €
Démolition loge VIENNOT et construction grenier projet participatif	15 600 €	- €	- €	- €	15 600 €
Voie verte 5 km	20 000 €	20 000 €	20 000,0 €	20 000,0 €	80 000 €
remplacement but petit terrain	40 561 €	- €	400 000,0 €	200 000 €	640 561 €
Mobilier urbain et développement aire de jeux	5 000 €	- €	- €	- €	5 000 €
Installation d'une borne de recharge de voiture	- €	5 000 €	5 000,0 €	5 000 €	15 000 €
Parcours santé et aires de jeu fitness	20 000 €	- €	- €	- €	20 000 €
Panneaux lumineux d'information communication	20 000 €	- €	- €	- €	20 000 €
Mobilier Mégal divers mobilier (apout vélos, table pic nic, poubelles de villes...)	13 000 €	4 000 €	4 000,0 €	4 000 €	25 000 €
Branchement EDF ressource	5 431 €	- €	- €	- €	5 431 €
Signalétique et matériel de manifestation (stand neuf et chaises)	- €	12 000 €	12 000,0 €	12 000 €	36 000 €
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE	184 718 €	45 000 €	442 000 €	241 000 €	936 718 €
Tous bâtiments - mise en accessibilité des ERP	266 129 €	- €	- €	- €	266 129 €
Château du DESERT - salle montalembert	4 384 €	- €	- €	- €	4 384 €
Château du DESERT - étude reprise toiture	- €	10 000 €	- €	- €	10 000 €
Château du DESERT - rénovation appartement cochage / remplacement porte concierge / point d'eau / rénovation circulation	49 543 €	- €	- €	- €	49 543 €
GYMNASE - idées: ping pong - adoucisseur échangeur-étude fruitière énergie photovoltaïque- gestion entrée assoc gach	- €	- €	- €	- €	- €
électrique à badge / ouverture vitrée au niveau de la buvette	27 817 €	- €	- €	- €	27 817 €
PRESBYTERE - renforcement du balcon	180 €	- €	- €	- €	180 €
ÉGLISE - purge des mortiers sur voûtes- restauration tableau sacrifié - dépose et renforcement du crucifix du clocher	90 000 €	15 000 €	- €	- €	105 000 €
HOTEL DE VILLE - hall-départ affichage/renov escalier /rénov R+1	3 519 €	5 000 €	- €	- €	8 519 €
NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE	2 163 000 €	3 760 000 €	3 481 000,0 €	560 000 €	9 964 000 €
POLE FAMILLE- cr acoustique CMS -3 placards + école - pouille + STORE INTERIEUR	1 000 €	- €	- €	- €	1 000 €
MAISON DE SANTE- CR ferme porte motorisé - B50 alle médecine- Extension du bâtiment	13 398 €	- €	- €	- €	13 398 €
CIMETIERE - Mur enceinte cimetière	80 000 €	- €	- €	- €	80 000 €
CHAPELLE DES ANGES - Travaux de rénovations	10 000 €	10 000 €	- €	- €	20 000 €
TENNIS - tapis d'entrée- Projet club house et de Padel Tennis (non arbitré à ce jour. Enveloppe prévisionnelle placée en 2024)	- €	50 000 €	- €	650 356 €	700 356 €
COMPLEXE SPORTIF - Terrain de football synthétique (non arbitré à ce jour. Enveloppe prévisionnelle placée en 2024)	- €	- €	- €	800 000 €	800 000 €
TRAVAUX DE BATIMENTS	7 848 976 €	1 276 800 €	3 481 000 €	2 010 356 €	13 617 132 €
CAMPING: rénovation gîte -rénov bloc sanitaire-lazure chalets-mobiliers	5 417 €	32 083 €	416 7 €	500 €	38 417 €
CAMPING: développement du site	90 000 €	90 000 €	90 000,0 €	90 000 €	360 000 €
CAMPING ERP Marché en cours oct20 gîte estimation 40000€ ht / camping estim 100 000€	143 000 €	- €	- €	- €	143 000 €
CAMPING: matériel	2 000 €	- €	- €	- €	2 000 €
SALLE DES FETES - nuisances sonores- alarme-poubelle-éclairage-menueseries-peinture-salle-répartiteur wifi	84 596 €	- €	- €	- €	84 596 €
Salle de PUNION - rénovation parquet salle de Union-structure suite défaut plancher	41 667 €	7 267 €	- €	- €	48 934 €
TRAVAIL DE MATERIELS	366 680 €	129 250 €	94 417 €	90 500 €	676 846 €
SERVICE TECHNIQUE - matériels atelier experts - véhicules	10 800 €	12 600 €	6 650,0 €	5 000 €	35 050 €
SERVICE TECHNIQUE Mini Peule 175 avec remorque	18 000 €	- €	- €	- €	18 000 €
SERVICE TECHNIQUE RENOUVELLEMENT UTILITAIRE amphibie	- €	- €	38 000,0 €	- €	38 000 €
Asphaltes - CHATEAU	3 200 €	- €	- €	- €	3 200 €
Mobilier pour réception du SECRETARIAT / voiture conciergerie	10 564 €	- €	- €	- €	10 564 €
Installation de distributeurs	8 500 €	- €	- €	- €	8 500 €
MATERIEL TOUTS SERVICES	28 053 €	6 000 €	6 000,0 €	6 000 €	46 053 €
Matériel informatique et renouvellement serveur	6 000 €	16 000 €	6 000,0 €	6 000 €	34 000 €
ACHAT DE MATERIELS	85 117 €	34 600 €	94 650 €	17 000 €	193 367 €
LMB - Amélioration chemin piéton - fragmentation des talus	5 000 €	5 000 €	5 000,0 €	5 000 €	20 000 €
Nouveau lotissement de la Croix de ST MARC	130 000 €	- €	- €	50 000 €	180 000 €
Nouveau lotissement du FERTUS (7 parcelles)	- €	125 000 €	- €	- €	125 000 €
SONS ET LOTISSEMENTS (hors ACTIV)	135 000 €	130 000 €	5 000 €	55 000 €	325 000 €
enveloppe 2020-2023 éclairage public divers - Illumination	40 346 €	- €	- €	- €	40 346 €
enveloppe 2020 éclairage public divers - Illumination	9 307 €	- €	- €	- €	9 307 €
Etudes esquisses diverses	3 000 €	3 000 €	3 000,0 €	3 000 €	12 000 €
Suite à étude SYDED Passage en LED global + abaissement ou coupure de 1h00 à 5h00 y compris spot sol centre ville	- €	5 000 €	5 000,0 €	5 000 €	15 000 €
Enfouissement et Alimentation chapelle des anges + changement d'un poteau	8 500 €	- €	- €	- €	8 500 €
changement d'un poteau d'EP	5 000 €	5 000 €	5 000,0 €	5 000 €	20 000 €
Aménagement rue du petit Granville et Place du 8 mai 1945	- €	80 000 €	- €	- €	80 000 €
Aménagement rue Courbet	50 000 €	- €	- €	- €	50 000 €
Liaison GOULE MONT JOIE - création de voirie / quartier Mont Joie étude / tranche 1	43 296 €	- €	- €	- €	43 296 €
Etude Quartier du belvédère	25 000 €	- €	- €	- €	25 000 €
Ruelle Crédit Agricole	- €	45 000 €	- €	- €	45 000 €
Rue du STADE - partie basse / renforcement défense incendie lien lien avec CCPM	56 142 €	- €	- €	- €	56 142 €
Enveloppe 2020-2023 - voirie - travaux divers et gouffrage - + Env ref ouvrage (dallage) + aménag chemin	108 899 €	70 000 €	70 000,0 €	70 000 €	318 899 €
mise aux normes abri bus PVR -> bureau débat sur solution à retenir	20 000 €	- €	- €	- €	20 000 €
Panneaux de signalisation, bornes et divers / panneau jumelage et info camping 2021	9 000 €	5 000 €	5 000,0 €	5 000 €	24 000 €
Renouvellement de Poteaux Incendie +DCI mise en conformité de la couverture incendie	23 000 €	23 000 €	23 000,0 €	17 000 €	86 000 €
TRAVAUX SUR VOIES	401 489 €	236 000 €	211 000 €	111 000 €	859 489 €
TOTAL	3 830 976 €	4 440 850 €	4 185 067 €	2 524 856 €	14 981 748 €
TOTAL hors Nouveau Groupe Scolaire	1 667 976 €	680 850 €	704 067 €	1 964 856 €	5 017 748 €

AXE 2 à 5 I Programme pluriannuel d'investissements

Dépenses d'investissement du Budget Général de l'EPCI

Travaux	Report	Nouv cred	Total prog.	2021	2022	2023	2024
MONTECHEROUX accessibilité PMR + mobilier		8 300 €	8 300	8 300 €			
CHAMESOL rénovation de salles + mobilier	1 504.56	7 200 €	8 705	8 705 €			
COURTEFONTAINE chénaux percés + toiture		7 000 €	7 000	7 000 €			
LES PLAINS GRANDS ESSARTS toiture 2020 + rénovation salle + mobilier			0				
INDEVILLERS accessibilité PMR + mobilier	253.36	1 400 €	1 653	1 653 €			
PRIMAIRE MONTANDON accessibilité - extension	52 767.00	404 233 €	457 000	457 000 €			
PRIMAIRE ET MATERNELLE MONTANDON - équipement informatique		4 750 €	4 750	4 750 €			
ERP ST HIPPOLYTE	40 956.68		40 957	40 957 €			
MATERNELLE ST HIPPOLYTE remplacement noue et bouton moleté ls / matériel info et mobilier	763.20	3 740 €	4 503	4 503 €			
PRIMAIRE ST HIPPOLYTE Réfection salle BCD - Mise en place conex.filaires info / matériel info et divers	336.00	15 560 €	15 896	15 896 €			
VAUFREY - peinture + rénovation énergétique		93 674 €	93 674	93 674 €			
GLERE - accessibilité - réfection toiture	768.00	50 000 €	50 768	50 768 €			
NUMERISATION DES ECOLES			0				
ENVELOPPES Travaux Technique / installations électriques		318 000 €	318 000	18 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Compétence scolaire	97 348.80	913 857 €	1 011 206	711 206 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
SIGNALTIQUE GENERALE pédestre équestre vit		20 000 €	20 000	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
AMENAGEMENT BELVEDERES nouveaux	2 155.20	60 000 €	62 155	17 155 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
AIRE CAMPING CAR Stationnement (4aires prévisionnelles + signalétique)		40 000 €	40 000	16 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
MATERIELS		36 000 €	36 000	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €
DIVERS IMPREVUS		20 000 €	20 000	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
COMPETENCE MOBILITE - Mobilité Active / compte 2315.		103 000 €	103 000	13 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
COMPETENCE MOBILITE - PISTE CYCLABLE / subvention compte 204		175 000 €	175 000	25 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
AMENAGEMENT TOURISTIQUE EN LIEN AVEC LES RIVERES		175 000 €	175 000	25 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
INTERVENTION POUR CAMPING		12 000 €	12 000	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
AMENAGEMENT DE BELVEDERES ET CHEMINS EXISTANTS	2 307.18	50 000 €	52 307	22 307 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Agencement d'ateliers de travail		11 550 €	11 550	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Aménagements touristiques	4 462.38	702 550 €	707 012	141 962 €	186 500 €	186 500 €	186 500 €
ACHAT DES TERRAINS ET VENTE		20 000 €	20 000	20 000 €			
PERMIS D AMENAGER			0				
Travaux RD 464 Charquemont /4582-4582?		80 000 €	80 000	80 000 €			
VIABILISATION ET AMENAGEMENT DES ZONES		1 443 300 €	1 443 300	703 300 €	340 000 €	200 000 €	200 000 €
AMO SYDED puis travaux sur Eclairage Public + parreaux		37 358 €	37 358	37 358 €			
Zone d'activité	0.00	1 643 300 €	1 580 658	840 658 €	340 000 €	200 000 €	200 000 €
TUILERIE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU SITE ETUDE EN 2020		20 000 €	20 000	10 000 €	10 000 €		
MATERIEL DIVERS - MOBILIERS DIVERS + INFORMATIQUE	14 045.27	45 000 €	59 045	14 045 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
AIRE D ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE		4 000 €	4 000	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
TRAVAUX ET SIGNALIETIQUE MAISON DES SERVICES		60 000 €	60 000	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Travaux électricité et ventilation cave		8 500 €	8 500	8 500 €			
Service Urbanisme - logiciel demat - mobilier - ordinateur		23 600 €	23 600	23 600 €			
Travaux mobilier protection serveur et matériel informatique Compta des co		2 000 €	2 000	2 000 €			
Subv d'équipement versée aux ENTREPRISES (COMP2T eco) chap204		114 680 €	114 680	114 680 €			
Locaux CCPM ?			0				
DIVERS TECHNIQUE (2020 - barrière parking)	17 860.44		17 860	17 860 €			
Débrideurs x4		6 500 €	6 500	6 500 €			
Service au territoire mutualisation de matériel.		20 000 €	20 000	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Immobilisations Budget général	31 906	304 280	336 186	218 186	46 000	36 000	36 000
	133 716.89	3 463 987.00	3 635 062	1 912 012 €	672 500 €	522 500 €	522 500 €

Dépenses d'investissement du Budget CIAS

Travaux	Créd report=bp20	Nouv cred	Total Dépenses	2021	2022	2023	2024
Extincteurs	678 €		678 €	678 €			
Enveloppe investissement perenne			80 000 €	30 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
climatisation mobile RAM		700 €	700 €				
Pc Portable service RAM	1 278 €		1 278 €	1 278 €			
logiciel gère ton relais		3 000 €	3 000 €	3 000 €			
téléphones et imprimantes		450 €	450 €	450 €			
2 PC portables		2 600 €	2 600 €	2 600 €			
Un écran		200 €	200 €	200 €			
mobilier bureaux maiche et st hipp		4 020 €	0 €	4 020 €			
Un fauteuil		300 €	300 €				
travaux à la MARPA - menuiserie - logements	148 469 €		148 469 €	144 425 €	2 000 €	2 000 €	
TOTAL	148 425 €	11 270 €	215 675 €	187 651 €	12 000 €	12 000 €	10 000 €

Dépenses d'investissement du Budget Combe Saint-Pierre

Travaux	Crédit report=bp19	Nouv crédit	Total	2021	2022	2023	2024
			Dépenses				
Carabine laser		7 500 €	7 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	
Batteries de karts électriques		1 440 €	1 440 €	720 €		720 €	
Nouvelle structure gonflable		7 000 €	7 000 €	7 000 €			
Equipements de protection individuelle Via Ferrata et accrobranche		12 000 €	12 000 €	6 000 €			6 000 €
Remplacement chenilles dameuse		20 000 €	20 000 €			20 000 €	
Circuit de motos gonflable		4 000 €	4 000 €		4 000 €		
Etude maîtrise d'œuvre travaux parking et abords		15 000 €	15 000 €		15 000 €		
Travaux parking (aménagement légers, éclairage, signalétique, etc...)		40 000 €	40 000 €			20 000 €	20 000 €
Réfection patinoire (groupe)		30 000 €	30 000 €		30 000 €		
Travaux Via Ferrata		26 700 €	26 700 €	11 700 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Travaux Accrobranche		43 000 €	43 000 €	28 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Renouvellement matériel de location		18 500 €	18 500 €	7 000 €	2 500 €	4 000 €	5 000 €
Investissement nouvelles activités		36 000 €	36 000 €	6 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Travaux de peinture		12 000 €	12 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Signalétique centre bourg		10 000 €	10 000 €		10 000 €		
Signalétique routière		10 000 €	10 000 €			10 000 €	
Serures		3 800 €	3 800 €	3 800 €			
Travaux d'accessibilité		10 000 €	10 000 €			10 000 €	
Mousquetons et poulies		6 000 €	6 000 €	6 000 €			
Filets de délimitation des pistes		8 000 €	8 000 €		2 000 €	2 000 €	2 000 €
Travaux chauffage / électricité		4 000 €	4 000 €	4 000 €			
Déshydrateur		1 500 €	1 500 €	1 500 €			
Matériel et mobilier divers pour la station		16 000 €	16 000 €	8 000 €	8 000 €		
Restaurant Travaux de peinture		3 000 €	3 000 €	3 000 €			
Restaurant Matériel, mobilier, remise en état général		20 000 €	20 000 €	20 000 €			
Téléski démantèlement ou réfection ? Quand ?			0 €				
TOTAL	0 €	365 440 €	365 440 €	120 220 €	97 000 €	92 220 €	56 000 €

Dépenses d'investissement des Budgets Assainissement collectif et non collectif

Travaux	Crédit report	Nouv crédit	Total Dépenses	2021	2022	2023	2024
étude dossier loi sur l'eau ex SIAP	42 174 €		42 174 €	42 174 €			
Programme travaux ancien SIAP	42 174 €	0 €	42 174 €	42 174 €	0 €	0 €	0 €
Frais d'étude sur opération (art 2031) SDA Charmavillers	2 770 €		2 770 €	2 770 €			
Programme travaux CHARMAUVILLERS	2 770 €	0 €	2 770 €	2 770 €	0 €	0 €	0 €
RAR - Etude de raccordement à MAICHE Les Bréseux	2 747 €		2 747 €	2 747 €			
Programme travaux LES BRÉSEUX	2 747 €	0 €	2 747 €	2 747 €	0 €	0 €	0 €
Goumois SDA Raccordement Suisse	9 709 €		9 709 €	9 709 €			
Montécheroux Mise en conformité STEP suite SDA	3 960 €		3 960 €	3 960 €			
MO Ouvrages assainissement stations	2 700 €		2 700 €	2 700 €			
Programme travaux sur stations d'épuration	16 369 €	0 €	16 369 €	16 369 €	0 €	0 €	0 €
Indevillers suite SDA	304 €		304 €	304 €			
Montécheroux suite SDA	89 779 €		89 779 €	89 779 €			
Programme travaux sur réseaux d'assainissement	90 083 €	0 €	90 083 €	90 083 €	0 €	0 €	0 €
Réfection des réseaux Indevillers	61 135 €		61 135 €	61 135 €			
Charquemont EP Rue Cuvier	29 143 €		29 143 €	29 143 €			
Maiche Rue Courbet	44 795 €		44 795 €	44 795 €			
GEPU	32 303 €		32 303 €	32 303 €			
Camion hydrocureur	92 000 €		92 000 €	92 000 €			
Mise en place boîte de branchement	5 040 €		5 040 €	5 040 €			
Maîtrise œuvre accord cadre réseaux	13 307 €		13 307 €	13 307 €			
Matériel, GEPU, boîte branchement	142 650 €	0 €	142 650 €	142 650 €	0 €	0 €	0 €
SDA Trévillers Charquemont	120 404 €		120 404 €	120 404 €			
Dossier déclaration et tracé sortie STEP Valoreille	6 000 €		6 000 €	6 000 €			
Analyse risques défaillance STEP Trévillers	12 800 €		12 800 €	12 800 €			
Programme mise en conformité STEP Valoreille suite SDA	18 807 €	920 000 €	938 807 €	200 000 €	469 403 €	269 403 €	
Filières boues STEP Maiche	28 101 €	822 000 €	850 101 €	510 060 €	340 040 €		
Matériel	2 674 €		2 674 €	2 674 €			
Programme travaux sur stations d'épuration 2021	188 785 €	1 742 000 €	1 930 785 €	851 938 €	809 444 €	269 403 €	0 €
enveloppe réseaux		2 795 000 €	2 795 000 €	708 000 €	831 000 €	786 000 €	470 000 €
enveloppe matériel		733 000 €	733 000 €	260 000 €	161 000 €	161 000 €	151 000 €
enveloppe STEP		2 309 280 €	2 309 280 €	263 300 €	411 000 €	419 000 €	1 208 480 €
PPI 2021-2024	0 €	5 837 280 €	5 837 280 €	1 231 300 €	1 403 000 €	1 366 000 €	1 829 480 €
TOTAL	620 651 €	7 579 280 €	8 199 931 €	2 515 104 €	2 212 444 €	1 635 403 €	1 829 480 €
Travaux	Crédit report	Nouv crédit	Total Dépense	2021	2022	2023	2024
Matériel divers		2 000 €	2 000 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Programme travaux matériel	0 €	2 000 €	2 000 €	500 €	500 €	500 €	500 €
TOTAL	0 €	2 000 €	2 000 €	500 €	500 €	500 €	500 €

Dépenses d'investissement du Budget Eau

Travaux TTC	Ord report	Nouv cred	Total Dépenses	2021	2022	2023	2024
Travaux protection forage ancien SMU	0.00			0 €			
Programme travaux Ancien SMU	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PPC - DUP	791.67		792 €	792 €			
Programme travaux BATTENANS VARIN	791.67	0 €	792 €	792 €	0 €	0 €	0 €
télégestion, anti intrusion, DUP, PPC	625.00	0 €	625 €	625 €			
Programme travaux BIEF	625,00	0 €	625 €	625 €	0 €	0 €	0 €
Battenans varin - DUP	2 650.00		2 650 €	2 650 €			
Liebvillers - DUP	2 900.00		2 900 €	2 900 €			
Blanchefontaine- Etude hydraulique	9 570.00		9 570 €	9 570 €			
Valoreille - réhabilitation Drains captage	66.66		67 €	67 €			
Travaux sur Station et traitement Eau	15 186,66	0 €	15 187 €	15 187 €	0 €	0 €	0 €
Travaux sur réseaux	0.00	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Mise en place traitement sur les différentes ressources en eau suite MO JDBE	441 900.30		441 900 €	441 900 €			
Raccordement ENEDIS différents sites	91 908.41		91 908 €	91 908 €			
Programme Ressources	533 808,71	0 €	533 809 €	533 809 €	0 €	0 €	0 €
Maitrise d'œuvre accord cadre réseau	17 102.91		17 103 €	17 103 €			
Cour St Maurice réseau Pont neuf	32 385.40		32 385 €	32 385 €			
Goumois compteurs	415 448.85		415 449 €	415 449 €			
Mancenans Lizame : tout le hamau de la Lizame	168 194.50		168 195 €	168 195 €			
Maiche rue du Stade	58 993.67		58 994 €	58 994 €			
Maiche Rue Courbet	39 444.12		39 444 €	39 444 €			
Programme Réseaux	731 569,45	0,00	731 569,45	731 569,45	0 €	0 €	0 €
Ballons anti bétier	6 470.00		6 470 €	6 470 €			
Renouvellement système UV Soultz	7 416.00		7 416 €	7 416 €			
Echelles stations et réservoirs divers	9 916.51		9 917 €	9 917 €			
Barraudage et garde corps	4 916.03		4 916 €	4 916 €			
Armoires électriques : Stations Bumevillers	7 349.82		7 350 €	7 350 €			
Mise en place lampes fougue	5 452.32		5 452 €	5 452 €			
Renouvellement des portes des ouvrages	6 450.00		6 450 €	6 450 €			
Programme Ouvrages	47 970,68	0,00	47 971	47 970,68	0 €	0 €	0 €
rachat du réseau SIE FROIDFONTAINE 0€ (voir note du 11/05/2020)			0 €	0 €			
SIG relevés réseaux	10 000.00		10 000 €	10 000 €			
DUP (Montjoie Montabry, Giere Courclavon, Cour St Maurice Pont neuf, les Rochaulles Valoreille)	23 800.00		23 800 €	23 800 €			
Acquisition parcelle Fleurey + signature servitude chez notaire	1 950.00		1 950 €	1 950 €			
Recherche solution durable - autonomie ressources - AMO	9 047.00	30 000.00	39 047 €	39 047 €			
Programme divers	44 797,00	30 000,00	74 797	74 797,00	0 €	0 €	0 €
PROGRAMME REGLEMENTAIRE /nouv 2021-2024		585 000 €	585 000 €	385 000 €	185 000 €	15 000 €	0 €
PROGRAMME RESEAUX /nouv 2021-2024		2 754 000 €	2 754 000 €	801 000 €	671 000 €	617 000 €	665 000 €
PROGRAMME OUVRAGES / nouv 2021-2024		988 700 €	988 700 €	253 700 €	400 000 €	185 000 €	150 000 €
PROGRAMME DIVERS / nouv 2021-2024		94 000 €	94 000 €	13 000 €	75 000 €	3 000 €	3 000 €
PROGRAMME SECURISATION / nouv 2021-2024		2 032 500 €	2 032 500 €	167 000 €	575 500 €	490 000 €	800 000 €
Programme travaux généraux réseaux eaux / sig + relevé de réseau /véhicule matériel	0,00	6 454 200 €	6 454 200 €	1 619 700 €	1 906 500 €	1 310 000 €	1 618 000 €
TOTAL	1 374 749 €	6 484 200 €	7 858 949 €	3 024 449 €	1 906 500 €	1 310 000 €	1 618 000 €

Dépenses d'investissement du Budget Ordures ménagères

Travaux	Ord report de 2020	Nouv cred	Total Dépense	2021	2022	2023	2024
redevance incitative	1 956 €	60 000 €	61 956 €	16 956 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
matériel et outillage	4 960 €	40 000 €	44 960 €	14 960 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
stockage inertes réhabilitation		110 000 €	110 000 €	30 000 €	80 000 €		0 €
benne ordures ménagères dont chassis etsystème de levage		200 000 €	200 000 €	0 €	200 000 €		
aménagement point de collecte	445 €	12 000 €	12 445 €	3 445 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Developpement infrastructure site déchetterie	74 166 €	20 000 €	94 166 €	94 166 €			
Emplacement locaux produit dangereux DDS		20 000 €	20 000 €	20 000 €			
Colonnes de verre		30 000 €	30 000 €	0 €	15 000 €	15 000 €	
Déchetterie mobile		200 000 €	200 000 €	200 000 €			
TOTAL	81 527 €	692 000 €	773 527 €	379 527 €	323 000 €	43 000 €	28 000 €